



HAL
open science

Enseigner en classe de Première les nouveaux rapports entre société et Église, du début de la Révolution à la fin de la Terreur, à travers l'histoire des arts

Camille Tourault

► To cite this version:

Camille Tourault. Enseigner en classe de Première les nouveaux rapports entre société et Église, du début de la Révolution à la fin de la Terreur, à travers l'histoire des arts. Education. 2020. dumas-02942991

HAL Id: dumas-02942991

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02942991v1>

Submitted on 18 Sep 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Année universitaire 2019-2020

Master MEEF

Mention 2nd degré- Parcours Histoire - Géographie

2^{ème} année

Enseigner en classe de Première les nouveaux rapports entre société et Eglise, du début de la Révolution à la fin de la Terreur, à travers l'histoire des arts



Tiers-Etat, clergé, Constitution Civile du clergé, guerre de Vendée, culte de l'Être Suprême

Présenté par : Camille TOURAULT

Encadré par : Anne-Sophie MOLINIE et Emilie GINIES

Illustration couverture : Exécution de huit habitants du village à Noirmoutier au printemps 1794, une des sept verrières qui éclairent la nef de l'église vendéenne de Saint-Mars-la-Réorthe, reconstruite entre 1887 et 1889. Cette verrière est peinte en mémoire des persécutions que subissent les Vendéens défendant la religion catholique et la monarchie.

Sommaire

INTRODUCTION.....	5
Présentation du sujet	5
Enjeux historiographique et didactique de la question	6
Problématique et progression du mémoire.....	7
PREMIERE PARTIE : LA REVOLUTION CONTRE LES ORDRES, LE TIERS ETAT FACE AU CLERGE	9
Le clergé et ses richesses : un problème à résoudre	9
<i>La colère des révolutionnaires face au clergé et à la monarchie</i>	9
<i>La place de cette question dans les programmes scolaires et les outils</i>	12
<i>La possible mise en œuvre en classe de cet aspect</i>	13
La question de la déchristianisation en France et celle de la Terreur	17
<i>La Constitution Civile du clergé</i>	17
<i>La place de cette question dans les programmes scolaires et les outils</i>	23
<i>La possible mise en œuvre en classe de cet aspect</i>	24
DEUXIEME PARTIE : ETRE CONTRE L'EGLISE EN THEORIE, DIEU COMME TEMOIN ET CONTRE-REVOLUTION.....	28
L'esprit divin n'est pas effacé partout	28
<i>Le nom de Dieu utilisé chez le peuple</i>	28
<i>Le culte de l'Etre Suprême</i>	31
<i>La possible mise en œuvre en classe de cet aspect</i>	32
Toute la population n'est pas contre l'Ancien Régime	35
<i>La question de la guerre de Vendée dans les arts et l'histoire</i>	35
<i>La place de la question dans le programme scolaire et les outils</i>	39
<i>La possible mise en œuvre en classe de cet aspect</i>	40
TROISIEME PARTIE : LE POINT DE VUE DES HISTORIENS DANS LE TEMPS, L'EVOLUTION PEDAGOGIQUE ET LA SEQUENCE POSSIBLE	44
Point historiographique.....	44
Evolution de la question dans les programmes scolaires	48
Bilan de mise en œuvre au sein d'une classe de Première, Eglise et peuple comme fil rouge du chapitre	49

CONCLUSION	52
Bilan du mémoire.....	52
L'utilité de la question pour la suite du programme	53
BIBLIOGRAPHIE	54
Références scientifiques.....	54
Références pédagogiques.....	56
ANNEXES	58

INTRODUCTION

Présentation du sujet

« S'il doit être libre à chacun d'avoir une opinion religieuse différente de celles des autres, il est clair qu'il lui est également possible de la manifester, sans quoi il mentirait éternellement à sa conscience ; et par conséquent aussi il doit être libre de faire tout acte qui lui est commandé par cette opinion, lorsque cet acte n'est nuisible aux droits de personne. De là suit évidemment la liberté des cultes. Tout cela est renfermé dans la déclaration des droits ; tout cela est la déclaration des droits elle-même ». Telles sont les paroles employées par Talleyrand (1754 – 1838, évêque agnostique) le 7 mai 1791 devant l'Assemblée, au moment du vote pour la loi de tolérance envers les prêtres qui peuvent à partir de ce moment célébrer la messe sans avoir prêté serment à la Constitution Civile du clergé de 1790.

Il faut dire que les revendications des révolutionnaires depuis 1789 sont tournées d'abord sur le principe de liberté du peuple. Cette liberté passe par le contrôle du peuple sur lui-même, sans intermédiaires qui pourraient entraver celle-ci. Ces intermédiaires à éradiquer pour certains, à défendre pour d'autres, sont d'abord les nobles, vus comme dirigeants de la société et vénaux, puis le clergé. Ce dernier est visé pour des questions financières mais aussi pour sa fonction au sein de l'Etat. En effet, la religion est fédératrice dans la population de l'Ancien Régime, elle dicte les mœurs, les jours de fêtes, les jours de recueil. Toutefois, son état bascule entre les années 1789 et 1794, entre le début de la Révolution et la fin de la période appelée Terreur. Au départ, contre les richesses de l'Eglise mais pas contre la confession, les députés à l'Assemblée constituante mettent en place une évolution entre renonciation totale à la religion, exploitation de la religion pour équilibrer un quotidien qui ne sait pas en être autrement ou encore, prendre la décision d'une liberté de culte pour toutes les religions du pays.

La question de l'Eglise au moment de la Révolution française est une question complexe car très ambivalente selon les périodes, les acteurs et les représentations de celle-ci au sein du peuple. Toutefois, cette question est intéressante à regarder du point de vue de l'histoire des arts, car ceux-ci en permettent une double lecture, celles des deux parties du peuple pour ou contre l'évolution de l'Eglise telle qu'ils la connaissent avant 1789. Les six grands domaines de l'histoire des arts (« arts de l'espace », « arts du langage », « arts du quotidien », « arts du spectacle vivant », « arts du son » et « arts du visuel ») montrent selon moi une évolution de la période, le sacré a progressivement une nouvelle représentation, il est réemployé pour convenir à l'image de la France « libérée » de son carcan monarchique et ecclésiastique. Ils aideront les

élèves à mieux comprendre par les représentations cette période si complexe concernant la place de l'Eglise. J'ai choisi d'étudier cette question dans le cadre du programme de Première générale¹, qui propose dans son premier thème *L'Europe face aux révolutions*, un premier chapitre dont fait partie la question religieuse au sein de la Révolution. Ne pouvant consacrer un temps illimité sur cette seule question, je propose de l'envisager tel un fil rouge au sein de ce premier chapitre, ce qui permettrait à l'aide des différents jalons de balayer la période révolutionnaire en ayant comme vecteur les relations entre Etat, peuple et Eglise, qui mènent d'ailleurs à une première séparation Etat-Eglise bien avant 1905. Nous nous intéresserons toutefois ici à la seule religion catholique qui est jusqu'en 1789 religion de l'Etat, les autres confessions ayant des chemins très différents et aussi complexes que la religion catholique, il nous faudrait bien plus qu'un mémoire pour en détailler tous les aspects².

Enfin, pour conclure cette présentation, nous devons rappeler que ce mémoire ne s'est pas construit sur la mise en place en classe de Première. La mise en œuvre que l'on trouvera dans tout le déroulé de cet écrit est donc à comprendre comme un cours qui a été construit sur une possibilité mais sans retour des élèves. Au fur et à mesure, j'expliquerai quels ont été mes choix et quelles auraient été les limites de ce travail s'il avait pu être présenté devant une classe.

Enjeux historiographique et didactique de la question

La question de l'Eglise dans les programmes scolaires a beaucoup évolué dans le temps. Les historiens ont depuis longtemps construits une historiographie autour des enjeux de la Révolution française. Toutefois, pour ce qui est de la question religieuse, nous verrons dans le déroulé de ce mémoire qu'il y a deux visions à prendre en compte : celle des historiens, bien sûr, mais aussi celle de l'Eglise qui a développé une historiographie ecclésiastique dans le but de montrer que la Révolution a contribué à une menace pour l'Eglise catholique, que cette Révolution a participé à une période de déconstruction de l'Eglise en incluant le fait qu'elle ait aussi contribué à faire des martyrs. Cette question de l'Eglise dans la Révolution permet dans un premier temps de montrer aux élèves que la religion catholique intervient en France comme

¹ BO spécial n° 1 du 22 janvier 2019

² Bernard PLONGERON, « Débats et combats autour de l'historiographie religieuse de la Révolution : XIXe-XXe siècles », *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 76, n°197, 1990, pp. 257-302

une tradition avant tout, que celle-ci organise une société, que l'on ne se pose pas la question d'être croyants ou non, qu'il s'agit d'exister dans un monde où elle est imposée, il n'y a pas de choix. Dans ce cadre, l'histoire des arts intervient comme l'une des clés de lecture pour permettre aux élèves de s'imprégner par les images, mais aussi par les arts du son, du quotidien (...) de ce quotidien d'Ancien Régime pour mieux envisager le tournant de l'Eglise dans la Révolution française. Dans le contexte de l'histoire des arts, nous répondrons dans le cadre de ce mémoire au champ anthropologique qui invite à étudier les « *arts sacrés* » et les « *arts, sociétés, cultures* ».

Problématique et progression du mémoire

La partie pédagogique de ce mémoire doit être comprise comme hors-sol, c'est-à-dire, une mise en situation qui serait possible pour une classe de Première mais qui n'a pas été mise en œuvre. Cela nous pose le problème du retour critique qui aurait pu faire partie de ce corpus, toutefois, nous essaierons avec le plus d'objectivité et selon les retours concernant la construction de ce mémoire, de l'être face au travail imaginé.

Tout ce contexte de la question religieuse au sein de la période mouvementée de la Révolution, nous amène à nous questionner selon trois axes majeurs. D'abord, dans quelles mesures les différentes représentations dans les sources artistiques sont-elles révélatrices des tensions entre le peuple et l'Eglise entre 1789 et 1794, mais aussi comment celles-ci permettent-elles de réfléchir sur les rôles des arts durant cette période, et enfin, en quoi la transmission de ce savoir à une classe de Première leur permettrait de comprendre les tensions liées à la question religieuse ?

La longueur de ce questionnement révèle la problématique de cette période ambivalente, complexe, qu'il faut pouvoir décortiquer de façon à ce qu'elle soit le plus claire possible tant pour les lecteurs que pour une classe. Elles permettent ainsi d'avoir une visibilité plus claire pour comprendre la progression de ce mémoire.

En effet, il s'agit dans une première partie de montrer que la Révolution est d'abord tournée contre les ordres et plus spécifiquement un Tiers-état face au clergé. Cette première partie s'intéressera donc d'abord à un état des lieux concernant le clergé et ses richesses, ce qui est le plus contesté par le peuple, la question de la déchristianisation en France et la période de la Terreur de 1793 à 1794. L'histoire des arts nous permettra de voir dans ce premier point

comment les contemporains de la Révolution perçoivent le clergé, comment ils le contestent ou le défendent. Il conviendra de suivre cet état des lieux par la place de cette question dans le programme scolaire et les différents outils pour la pratiquer puis la possible mise en œuvre dans une classe de Première pour qu'ils saisissent l'importance de la question et ce que leur apportent les arts.

Dans un deuxième temps, il s'agira de comprendre que le peuple est contre l'Eglise en théorie mais qu'il est difficile de mettre en œuvre ces contestations en pratique pour certains, voire inenvisageable pour d'autres. C'est à ce moment que nous nous intéresserons à la difficile différence entre croyance religieuse et religiosité des nouveaux paradigmes républicains. Comme nous l'avons déjà évoqué, toute la population française n'est pas contre la monarchie ni même contre l'Eglise, et certains se défendent en montant une armée pour défendre le régime. Nous tenterons d'ailleurs, à l'aide des manuels et du questionnement que nous pourrions faire en classe d'amener les élèves à comprendre ce qui animent notamment les Vendéens à défendre la monarchie.

Enfin, nous nous intéresserons à la place de la question de ce mémoire au sein de l'historiographie et dans l'évolution pédagogique des programmes scolaires. L'étude de la question religieuse au sein de la Révolution française et de la période qui la suit a été largement débattue selon divers points de vue notamment au moment du centenaire et du bicentenaire de la Révolution. Aussi, à la fin de ce dernier développement, nous démontreront comment ce questionnement sur l'Eglise dans la Révolution peut intervenir comme fil rouge pour le chapitre 1 du programme de Première.

PREMIERE PARTIE : LA REVOLUTION CONTRE LES ORDRES, LE TIERS ETAT FACE AU CLERGE

Le clergé et ses richesses : un problème à résoudre

La colère des révolutionnaires face au clergé et à la monarchie

Nous avons fait apparaître dans l'introduction que le clergé et la monarchie étaient étroitement liés. En effet, la monarchie d'Ancien Régime est dirigée par un roi qui tient son pouvoir du droit divin, c'est-à-dire que le roi est à la tête d'un royaume par la seule volonté de Dieu, sa place est donc légitime et inviolable. Si nous tentons d'imaginer la vie au XVIII^e siècle, il faut expressément rappeler que le peuple français est un peuple catholique, la religion lui offrant un cadre de vie, des mœurs et est suivie de près dans le calendrier grégorien pour, notamment, les fêtes des saints à célébrer. Il y a dans cette société d'Ancien Régime, trois ordres qui l'organisent : la noblesse, le clergé et le Tiers-Etat. Les deux premiers corps de cette société posent problème puisque ce sont les deux seuls à ne pas payer ni d'impôts, ni de taxes, le Tiers-Etats absorbe donc à lui seul ou presque tous les impôts qui peuvent concernés le sel jusqu'à l'exploitation qui le fait vivre. C'est d'abord cette organisation sociétale qui pose problème à la veille de 1789 et plus particulièrement le clergé, à qui l'on doit la dîme, ou encore les offrandes faites lors de la messe pour célébrer le culte. Toutefois cette richesse n'est pas seulement remise en cause par le peuple, elle l'est aussi par certains ordres au sein du clergé, notamment par les Franciscains (qui sont connus pour être un ordre mendiant, vivant à l'exemple de Jésus-Christ, dans la pauvreté et la simplicité).

La richesse du clergé pose donc problème, en théorie, mais n'est pas tout de suite la cible des révolutionnaires qui ont d'abord pour objectif de réorganiser la société pour qu'elle soit plus juste. C'est donc en 1789, le 20 juin, que les députés décident d'un serment, l'assemblée doit trouver une constitution à la France. C'est par la célèbre huile sur toile de David que nous pouvons imaginer cette cérémonie clandestine, et que nous pouvons voir que les membres de la société sont rassemblés et pas divisés.



Ce tableau, qui se trouve en annexe³, montre dès le premier plan que les hommes d'Eglise sont présents et ne réfutent en aucun cas cette volonté de mettre en place une nouvelle constitution, le clergé se rattache d'ailleurs au Tiers-Etat. Y. Fauchois⁴, acquéreur au Département histoire et sciences de l'homme de la Bibliothèque nationale de France, dit d'ailleurs dès les premières lignes de son article concernant ce serment : « *Le Serment du Jeu de Paume de David* place encore la Révolution sous la protection de la divinité ». Le mot « encore » est ici utilisé pour montrer que, dans un premier temps, l'Eglise participe aux débuts de la Révolution. En effet, les révolutionnaires se trouvent contre l'institution qui amasse de l'argent et qui contribue à la pauvreté du peuple, mais il n'est en aucun cas question, du moins pas encore, d'irradier la confession catholique qui est centralisatrice et sans laquelle le peuple ne saurait plus vivre. Cette théorie est mise en avant par Y. Fauchois qui propose d'ailleurs de comprendre la différence entre la liberté voulue du peuple et la forme de liberté adoptée par les députés. Nous pouvons, pour justifier cette idée, nous appuyer sur la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789. Dans son article 10, cette déclaration propose que « *nul ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi* ». Bien sûr, cet article ne concerne pas la seule religion catholique, mais il traduit une liberté de culte tant que celui-ci ne dérange pas l'ordre public. En souvenir des

³ Annexe 1

⁴ Yann FAUCHOIS, « La difficulté d'être libre : les droits de l'homme l'Eglise catholique et l'Assemblée constituante, 1789-1791 », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, Belin, 2001/1 no48-1, pages 71 à 101

écrits de Necker de 1788 au sujet de la religion (selon lui, rien ne sert de faire une répression, la violence ne pouvant pas modifier les sentiments de l'esprit) sans doute la Constituante a voulu établir dans un premier temps une certaine pacification religieuse, la religion catholique étant encore la religion d'Etat, et servant largement à unir le peuple.

Néanmoins, il faut peu de temps avant que le clergé voit ses richesses et ses biens saisis par le peuple. En effet, le 2 novembre 1789, le décret sur la vente des biens nationaux est établi. Celui-ci met en vente les biens de l'Eglise et ceux du domaine royal, ils sont vendus aux particuliers par des enchères. Les détails de ces ventes sont d'ailleurs expliqués dans un ouvrage, qui toutefois ne s'intéresse qu'à des lieux précis de vente, notamment dans le nord de la France⁵. Cette vente particulière, qui fait la joie du peuple qui peut en racheter une partie, peut s'apparenter à une eau-forte réalisée vers 1789 qui montre bien que le clergé est « pressé » de tous ses biens.



Le titre de cet œuvre, *Le pressoir*⁶, est significatif de l'image que l'on aperçoit. En effet, si nous faisons une lecture rapide de cette œuvre, nous pouvons lire, de droite à gauche, que les hommes d'Eglise sont menés à la presse, qui est actionnée par les hommes du peuple et députés, pour en ressortir maigres, donc destitués de tous leurs biens. Cette approche par l'image, et donc par l'histoire des arts, permet une lecture rapide et totalement significative de l'époque. On ne voit

⁵ Bertrand BODINIER et Eric TEYSSIER, "L'Événement le plus important de la Révolution" : *La vente des biens nationaux (1789-1867) en France et dans les territoires annexés*, Paris, Société des études robespierristes et Éditions du Comité des Travaux historiques et Scientifiques, 2000, 504 p.

⁶ Annexe 2

encore là qu'un témoignage de la destitution des richesses du clergé mais en aucun cas, du moins pas encore, la destitution par exemple de leur vêtements d'homme d'Eglise. On peut donc affirmer que les débuts de la Révolution sont bien fondés sur les richesses et non sur la confession catholique.

Cette relation ambiguë entre le Tiers-Etat, le pouvoir et le clergé doit être lue par les arts, ce qui simplifie, on l'a vu, sa lecture. Nous avons démontré aussi que cette volonté de destitution du clergé n'attaquait en aucun cas la confession catholique qui est encore religion d'Etat, et ce jusqu'à la fin de l'année 1789, et qui est assurée par la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen, mais les richesses qui lui appartenaient deviennent biens de l'Etat. Les fondements de cette Révolution étant posés, pour le thème qui nous anime, il convient de voir à présent comment mettre en œuvre une séance qui permettrait d'établir toutes ces ambivalences et surtout, dans un premier temps, quels sont les outils mis à disposition des professeurs pour exploiter ces aspects.

La place de cette question dans les programmes scolaires et les outils

La lecture de la question religieuse au sein des programmes scolaires est souvent celle d'une religion séparée de l'Etat, soit une lecture laïque de la religion⁷. Bien que cette lecture soit justifiée par notre institution, le problème qui se pose pour certaine période, dont la nôtre, c'est qu'il faut se remettre dans un contexte précis pour en comprendre la société. La lecture religieuse donc, même si elle peut constituer un point sensible, doit être comprise en son temps pour en visualiser tous les aspects.

Le *Serment du Jeu de Paume* et la *Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen* sont souvent exploités dans les manuels scolaires, mais pas pour son aspect religieux. Le thème que j'ai choisi pour cet écrit est souvent cité dans les manuels car il fait partie du contexte historique de la période. Outre les manuels scolaires, qui mettent en avant les grands moments de la Révolution française, ils ne constituent pas, selon moi, des outils de travail très fiables pour les professeurs. En effet, les élèves de Première ont déjà acquis des notions sur la Révolution française, bien qu'elles soient lointaines car leur demandent de revenir à des souvenirs de la classe de Quatrième. Cependant, même si ces souvenirs sont lointains, il me

⁷ Jean CARPENTIER, « L'histoire récente de l'enseignement du fait religieux en France », Cahiers d'histoire, Revue d'histoire critique, 2004.

semble que la *Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen* ou le tableau de David, ont déjà été présentés, ce qui laisse pour la classe de Première un approfondissement possible pour qu'ils ressortent de ce cours grandit de nouvelles notions et pas seulement d'une relecture de la classe de Quatrième. Il y a de nouveaux enjeux, notamment cette place de l'Eglise dans la Révolution, qu'il faut exploiter, ce que ne permettent pas les manuels dont je me suis servie (éditions Belin, Nathan et Le Livre scolaire).

Pour intégrer les enjeux de la question, il faudrait tout d'abord une frise chronologique, de façon à ce que les élèves perçoivent la rapidité des faits en 1789, notamment, mais aussi qu'ils visualisent et rappellent tous leurs souvenirs. Cette frise chronologique⁸ pourrait d'ailleurs faire l'objet d'une activité au sein d'une introduction, grâce à l'outil « frisechrono » par exemple, qui est recommandé sur le site de l'Académie de Paris. Autrement, il me semble que les outils qui vont nous servir à mettre en place cette séance pour des Première, doivent être des documents choisis par le professeur qui est le seul à savoir où il veut mener sa classe. Les documents des manuels incitent bien trop souvent à une vision centrée sur les mêmes événements (comme la Fuite à Varennes, la prise de la Bastille), même si bien sûr ils ont leur importance. L'idée n'est toutefois pas de bannir le manuel, mais de savoir tirer de chacun d'eux, selon les éditeurs, les documents pertinents pour mener son projet à terme. En tout état de cause, la question religieuse qui nous anime ici constitue une limite des manuels. Ces derniers néanmoins constituent une entrée en matière, une introduction de la Révolution. Cet aspect des manuels révélés, nous pouvons à présent nous intéresser à une possible mise en place d'un cours de Première.

La possible mise en œuvre en classe de cet aspect

Dans le cadre du thème de ce dossier, il s'agit de mettre en œuvre la question de l'Eglise dans la Révolution française pour une classe de Première. Conformément au programme de celle-ci, nous nous situons dans le thème 1 *L'Europe face aux révolutions*, dans le chapitre 1 *La Révolution française et l'Empire : une nouvelle conception de la nation*. Ce chapitre a plusieurs objectifs dont la question qui nous anime. Pour mettre en œuvre ce thème, qui n'a pas été mis en place en classe et donc qui reflète simplement le travail que nous pourrions mener, il s'agit de faire comprendre aux élèves les différents aspects de cette Révolution pour la question

⁸ Annexe 3

religieuse, dont notre premier point est l'un des aspects. Au terme d'une séance d'introduction (détaillée en annexe⁹), qui mettrait en avant les éléments de contexte indispensables pour la compréhension de la question (comme par exemple, mener les élèves vers la différence entre Eglise comme institution et Eglise comme confession) j'ai imaginé que la classe pourrait être divisée en quatre groupes (chacun travaillant sur un thème particulier que nous verrons au fur et à mesure de cet écrit). Le premier groupe serait alors mis au travail, en salle informatique (ce qui facilite la prise en main des documents, la recherche complémentaire), et travaillerait sur un corpus de documents que nous allons décrire.

Tout d'abord, il convient de mettre en avant les compétences que les élèves doivent avoir en tête et qui ferait l'objet d'une explication au préalable. En effet, les Premières doivent répondre aux compétences¹⁰ diverses liées à notre matière ainsi qu'à celles de l'histoire des arts¹¹. Nous allons détailler point par point les différentes parties de ce corpus, mais le document entier sera à retrouver en annexe¹².

Compétences évaluées	Acquise	En voie d'acquisition	Non acquise
➤ Identifier et expliciter les dates et acteurs clés des grands événements			
➤ Savoir lire, comprendre et apprécier un document iconographique			
➤ Utiliser une approche historique pour mener une analyse ou construire une argumentation.			
➤ Justifier des choix, une interprétation, une production.			
Histoire des arts :			
➤ Être capable de situer une œuvre dans son contexte historique, économique, artistique et culturel			

Ce tableau de compétences figure au début du document distribué. Il conviendrait d'expliquer aux élèves que les compétences évaluées sont nécessaires pour développer leur esprit critique, leur curiosité et leur capacité à identifier et restituer des connaissances indispensables pour le reste de leur scolarité. Enfin, montrer que les compétences requises pour l'histoire des arts viennent en complément, et leur apprend à faire une lecture de la période différente que de l'histoire seule. Dans la suite de la fiche d'activité, je proposerais un corpus de quatre documents illustrant ma première partie, soit la question de l'Eglise au tout début de la Révolution. Dans les quatre documents qui constituent le travail du premier groupe, il s'agit de faire ressortir cette ambiguïté entre confession et institution. A l'aide des différentes questions qui suivent ce corpus, les élèves seront guidés pour comprendre cet aspect. Les questions les invitent à faire le tour des documents et à se familiariser avec eux, de faire une lecture précise

⁹ Annexe 4

¹⁰ BO spécial n° 1 du 22 janvier 2019

¹¹ BO spécial n° 1 du 22 janvier 2019

¹² Annexe 5

de ces derniers à l'aide de recherches complémentaires faites en salle informatique. Les différents domaines de l'histoire des arts qui sont utilisés leurs permettrons de faire une lecture complète de la question. Enfin, de façon à répondre totalement aux compétences de la classe de Première, il convient dans une dernière consigne d'amener les élèves à construire un court résumé de ce qu'ils ont découvert, ce qui leur permet de penser une première trace écrite, qui, après correction fera l'objet d'une trace écrite pour eux et pour les autres groupes. La trace écrite est un moment important, mais qui n'a de valeur que si celle-ci est co-construite entre l'élève et le professeur, d'où l'importance d'y penser à la fin d'un travail tel que celui-ci et de la présenter pour une correction au moment de la restitution.

Document 1. *Le Serment du jeu de Paume*



Jacques-Louis David, (1748 - 1825), *Le serment du jeu de Paume*, après 1791, Musée Carnavalet, Histoire de Paris, Huile sur toile (65 cm x 88,7 cm)

Document 2. Articles de la *Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen*, 1789

« Les Représentants du Peuple Français, constitués en Assemblée Nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'Homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des Gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une Déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'Homme, afin que cette Déclaration, constamment présente à tous les Membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs. En conséquence, l'Assemblée Nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les droits suivants de l'Homme et du Citoyen.

Art. 1er. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Art. 3. Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Art. 10. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi. »

<https://www.legifrance.gouv.fr/Droit-francais/Constitution/Declaration-des-Droits-de-l-Homme-et-du-Citoyen-de-1789>

Ces deux premiers documents, à l'aide des questions, permettront aux élèves d'identifier le climat régnant entre le clergé et le Tiers-Etats au début de la Révolution, en 1789. De plus, les faire travailler sur la *Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen* leur permettra de comprendre que ni le peuple, ni la Convention ne cherchent à effacer la religion catholique, cette dernière devant simplement se plier au cadre personnel et plus public.

Document 3. Le pressoir



Anonyme, *Le pressoir*, vers 1789, Musée Carnavalet, Histoire de Paris, eau-forte (15,5 cm x 25,2 cm)

Document 4. La vente des biens nationaux

« A la veille de la Révolution, la pression démographique et le besoin de terre qui en découle rendent la question foncière cruciale dans le monde rural. Témoignage de cette " faim de terre ", de nombreux cahiers de doléances proposent de diviser les biens de la Couronne et des monastères en parcelles qui seraient ensuite revendues aux paysans. (...) Certains souhaitent ainsi que « l'on supprime les prieurés (...) qui jouissent des biens qui n'ont pas été fondés pour leur procurer une vie molle et oisive... c'est un abus révoltant pour y remédier il faudrait que les biens fonds fussent vendus ».

Aussi lorsque l'Assemblée Nationale décide le 2 novembre 1789 « que tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la Nation », elle suscite un immense espoir dans les campagnes. Les décrets fixant les modalités des ventes semblent d'ailleurs confirmer ces espérances. La loi du 14 mai 1790 affirme ainsi que les objectifs de ces ventes sont « le bon ordre des finances et l'accroissement heureux, surtout parmi les habitants des campagnes, du nombre des propriétaires ». Pour rendre possible cette accession à la propriété des paysans qui en sont dépourvus la division préalable des biens est indispensable ».

Éric Teyssier, « La vente des biens nationaux et la question agraire, aspects législatifs et politiques, 1789-1795 », Rives nord-méditerranéennes.

Enfin, cette eau-forte en relation avec le document 4 sur la vente des biens nationaux, permettra aux élèves de comprendre les motivations de ces actions et de visualiser l'état de l'Eglise qui pour le moment n'est pas contre cette volonté de vendre ses biens ni même de se plier aux règles nouvellement instituées.

Questions guidées pour construire un développement :

1. Présentez les documents.
2. En quoi le **document 1** montre-t-il que le peuple est uni aux côtés de l'Eglise ? Justifiez.
3. Dans le **document 2**, relevez dans le texte les mots ou expressions qui permettent de montrer que le peuple n'est pas contre la religion catholique ?
4. A l'aide du **document 4**, sélectionnez les parties du texte qui vous permettent de comprendre pourquoi le peuple veut vendre les biens de l'Eglise ?
5. Montrez, à l'aide du **document 3**, qui sont les acteurs et dans quel but ils « pressent » les hommes d'Eglise ? Justifiez.

Construire une trace écrite : le Tiers-Etat face au clergé

A l'aide des questions, et en vous aidant de vos recherches, montrez en quoi les premiers mois de la Révolution ne traduisent pas une volonté d'éliminer la confession catholique mais plutôt l'Eglise en tant qu'institution sociale. La réponse à cette question, après correction, fera office de trace écrite pour vous et les autres groupes (env. 6-7 lignes).

Pour amener les élèves à comprendre un mieux le contexte, qui risque de leur manquer avec la seule heure d'introduction, je propose un « coup de pouce » à la fin de cette fiche d'activité, où les élèves trouveront des liens choisis pour approfondir leurs recherches et être un peu plus sereins face aux questions posées.

☞ Coup de pouce pour les recherches ☜

Ce coup de pouce vient s'ajouter à votre corpus de document. En cliquant sur les liens qui suivent, vous pourrez, pour chaque document, trouver un complément d'information ou voir une œuvre en grand. N'hésitez pas à prendre des notes, celles-ci pourront vous être utiles pour compléter vos réponses aux questions de la fiche d'activité.

Document 1. : *Le Serment du jeu de Paume*

Œuvre et explications : <http://www.carnavalet.paris.fr/fr/collections/le-serment-du-jeu-de-paume-le-20-juin-1789>

Contexte : http://ressources.chateauversailles.fr/IMG/pdf/l_ebauche_du_serment_du_jeu_de_paume.pdf

Document 2. : Articles de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen

Articles complets : <https://www.legifrance.gouv.fr/Droit-francais/Constitution/Declaration-des-Droits-de-l-Homme-et-du-Citoyen-de-1789>

Document 3. :

Contexte : https://www.herodote.net/10_octobre_1789-evenement-17891010.php

Ce premier développement permet de percevoir quels sont les aspects tant scientifiques que pédagogiques du thème de notre écrit. Les questions liées aux documents tentent autant qu'elles le peuvent de mener les élèves à bien comprendre les distinctions dont nous avons parlé. Des richesses de l'Eglise à la confession catholique, ce premier travail permet de comprendre les débuts de la Révolution, de comprendre que la volonté est d'être unis et plus soumis à une monarchie absolue. Toutefois, cette unité qui trouve sa place au début de notre période, se perd de plus en plus dans le temps, et notamment pour l'Eglise qui doit rapidement faire face à la déchristianisation et aux troubles de la Terreur.

La question de la déchristianisation en France et celle de la Terreur

La Constitution Civile du clergé

Deux ans avant cette période de déchristianisation, sur laquelle nous allons revenir, l'Eglise doit faire face à un nouveau décret qui l'organise. Il s'agit de la Constitution Civile du clergé, proclamée le 12 juillet 1790 par l'Assemblée nationale constituante. Cette constitution a pour but d'avoir une mainmise sur l'Eglise qui ne doit, à partir de là, plus être soumise au souverain ecclésiastique, le pape, mais à la Nation. Cette constitution donne aux membres du clergé un nouveau statut, celui d'agent public. Les membres du clergé ne sont donc plus soumis

à la juridiction interne de l'Église, qui les astreignait au célibat, les empêchait de léguer les biens acquis dans l'exercice de leur ministère à leur famille et d'habiter où bon leur semblait, et les soumettait à des tribunaux ecclésiastiques, appelés officialités. Dans un premier temps, les prêtres n'étaient pas obligés de se conformer à ce décret, soit ils prêtaient serment (ce sont donc les prêtres *jureurs*) soit ils ne prêtaient pas allégeance (ce sont les prêtres *réfractaires*). Le fait de prêter serment pour les prêtres leur permettait de pouvoir officier sous la bannière de la nation et plus sous celle du pape. Ce qui pose réellement problème pour les prêtres réfractaires, c'est que la Nation souveraine restructure l'Église catholique dans l'aval du pape qui est considéré comme un souverain étranger. La politique religieuse de la Révolution fragilise l'Église constitutionnelle¹³.

Toutefois, dès novembre 1790, Voidel, député de la Moselle dénonce la formation d'une ligue contre la Constitution civile. Il propose le serment obligatoire comme le moyen indispensable de régénérer l'Église de France. Le décret est voté, le roi s'y oppose dans un premier temps mais n'a vite plus le choix que de l'accepter, le décret est alors officiel : « *Par décret de l'Assemblée nationale, et conformément à la constitution civile du clergé en date du 24 août 1790, tous les ecclésiastiques prêteront le serment exigé un jour de dimanche après la messe, en présence du conseil général de la commune et des fidèles. Ceux qui ne le prêteront pas seront réputés avoir renoncé à leur office et il sera pourvu à leur remplacement.* ». Le serment pour les prêtres devra donc être le suivant : « *Je jure de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse (ou du diocèse) qui m'est confiée, d'être fidèle à la Nation, à la Loi, au Roi et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi.* ». Nouveau tournant pour l'Église, tous les prêtres qui décident de se substituer à ce serment sont donc considérés comme traîtres à la Nation jusqu'en 1791. Dans la postface de l'ouvrage de T. Tackett¹⁴, historien spécialiste de la Révolution française, écrite par Cl. Langlois, on peut comprendre que le serment a été un évènement structurant. Cl. Langlois s'interroge aussi sur comment expliquer qu'une décision qui affecte d'abord le corps clérical ait eu des répercussions, et aussi durables, sur l'ensemble des fidèles ? Car, la population ne reste pas passive dans ces débats, au contraire, elle se scinde entre une partie qui est pour ce changement et une autre contre, c'est le cas de la Vendée que nous verrons plus tard dans ce développement. La chasse aux prêtres réfractaires commence, malgré ceux qui font appel à

¹³ Jean BAUBEROT, « Christianisme et modernité triomphante », chap. 9, dans la *Petite histoire du christianisme*, Libro, Paris, 2008, pp. 63 à 69

¹⁴ Timothy TACKETT, *La Révolution, l'Église, la France : le serment de 1791*, préface de Michel Vovelle ; postface de Claude Langlois ; traduit de l'américain par Alain Spiess, Paris, Les Éditions du Cerf, 1986

l'article 10 de la Déclaration des droits de l'Homme, comme par exemple le curé de Troyes le 12 janvier 1791 qui déclare que : « *l'assemblée nationale qui a décrété que nul citoyen ne pourrait être inquiété pour ses opinions religieuses, pourrait-elle me faire un crime, même improuver une résistance qui m'est prescrite par mes premiers serments et mon attachement à la foi de mes pères ?* »¹⁵. Le refus de prêter serment engendre dans un premier temps le remplacement des prêtres réfractaires par des prêtres jureurs, donc assermentés.

La rupture entre les réfractaires et la Révolution est consommée le 13 avril 1791 à la suite du bref du pape déclarant la Constitution Civile du clergé "hérétique et schismatique". La Constitution Civile du clergé qui fonde donc les premières inquiétudes du clergé est toutefois allégée par le fameux décret la concernant datant du 7 mai 1791, au moment où Talleyrand, qui est un évêque jureur, prend la parole en faveur de la liberté de culte et d'opinion individuelle. Toutefois, cela ne suffit pas à calmer le pouvoir en place qui procède à l'obligation de prêter serment pour tous les prêtres réfractaires qu'il pourrait rencontrer. C'est d'ailleurs grâce à une estampe¹⁶ de 1791 que nous pouvons voir de manière symbolique, à quoi ressemblait l'obligation de ces prêtres.



¹⁵ Yann FAUCHOIS, « La difficulté d'être libre : les droits de l'homme l'Eglise catholique et l'Assemblée constituante, 1789-1791 », Revue d'histoire moderne & contemporaine, Belin, 2001, pages 71 à 101

¹⁶ Annexe 6

Si l'on procède à une lecture de cette estampe, qui nous montre de manière caricaturale les acteurs de celle-ci, nous pouvons voir que le prêtre, perché sur sa chaire, a les mains liées. Ce lien, tenu par le peuple oblige le prêtre à jurer. Aussi nous pouvons voir au second plan que ce serment n'est pas fait devant le peuple seul, mais devant la garde qui fait partie de l'ordre national, comme cela doit être fait selon le décret institué par Voidel. Enfin, les fidèles impuissants, en dessous de la chaire, attendent que le serment soit prêté. L'histoire des arts intervient ici comme une clé de lecture du peuple en 1791. L'instruction du peuple par l'image date de bien avant (notamment les vitraux dans les églises relatant la vie du Christ par exemple) mais elle montre toute son importance ici, elle devient un vecteur de communication, ces estampes imprimées et distribuées au peuple, montre que les prêtres n'ont plus le choix et que l'ordre établi est l'ordre souverain.

La période de la déchristianisation est donc entamée, l'Eglise doit se conformer au nouvel ordre. Toutefois, la déchristianisation ne se résume pas seulement à cet acte de déprêtrisation¹⁷. Les révolutionnaires ne sont toujours pas contre la religion mais la réforme selon les ordres établis par la Nation. Cette déprêtrisation engendre les destructions de monuments et ouvre la voie vers la Terreur.

L'espace quotidien du peuple ne doit plus être marqué par la religion, qui encore une fois organise la société, le village par exemple étant organisé autour d'une église, mais par l'image d'une nation libre de tout souverain, qu'il soit pontife ou monarque. Cela engendre donc des destructions d'édifices comme par exemple l'église Saint-Jacques de la Boucherie, actuelle Tour Saint-Jacques¹⁸ à Paris, qui est détruite pour ses pierres en 1790. On peut noter aussi les destructions de la galerie des rois de la cathédrale Notre Dame de Paris, les vestiges étant conservés au Musée de Cluny à Paris. Cette destruction de représentation dans l'espace est significative et vient renforcée la déprêtrisation des hommes d'Eglise que l'on a expliqué plus haut. Il semble important de montrer que ce changement dans les représentations s'effectue dans le quotidien, d'abord nous venons de le voir dans l'espace, mais aussi dans la monnaie du peuple. En effet, l'art nous permet une nouvelle fois de montrer que ces pièces sont aussi un vecteur de changement au sein de la société.

¹⁷ Michel VOVELLE, « Essai de cartographie de la déchristianisation sous la Révolution française », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, Tome 76, N°68-69, 1964. pp. 529-542

¹⁸ Annexe 7



L'évolution de ces pièces nous représente l'évolution de la pensée du pouvoir imposée au peuple. D'abord, les pièces d'avant-révolution nous permettent de voir un roi couronné de laurier, écrit en latin, les fleurs de lys au revers qui sont les marques d'un souverain absolu. En 1792, premiers changements, le roi est toujours roi mais il n'est plus le roi de France, il est le roi des Français, ce qui change son statut, il n'est plus couronné de laurier, et au revers, la Nation apparait aux côtés de la Loi et du Roi. Ce n'est plus le roi qui est couronné mais le bonnet phrygien, symbole de la Révolution qui domine le reste de la pièce. Enfin, en 1793, le roi n'est plus, les citations concernent la Nation, le revers montrant l'équilibre avec une balance de justice, un bonnet phrygien qui est toujours présent et l'on clame la liberté et l'égalité d'un peuple qui s'est défait de son roi. Ces pièces de monnaie, qui entrent dans le domaine des « arts du quotidien », permettent encore un peu plus de cerner le quotidien du peuple sous la Révolution.

Malgré les décrets, certains prêtres tiennent tête et ne se conforment pas à la Constitution Civile du clergé. Ce « type » de prêtres nous emmène donc à la période où ils ont été persécutés. En effet, au moment de la Terreur, plutôt de la deuxième période de la Terreur, découpage que propose A. Soboul¹⁹ (la première vague de Terreur aurait lieu en 1792), période qui s'étend de juillet 1793 à la chute de Robespierre, le 28 juillet 1794, les prêtres réfractaires ont fait l'objet de massacres. D'abord, le massacre de la prison des Carmes en septembre 1792 puis celui de Laval en janvier 1794. Ces « martyrs » de Laval, comme on les appelle aujourd'hui, ont fait l'objet d'une œuvre d'art qui rappelle leur engagement envers leur Dieu.

¹⁹ A. Soboul, *La Révolution française*, Gallimard, Paris, 1981, page 253



Cette fresque²⁰ peinte en leur mémoire, montre les quatorze prêtres de Mayenne menés à la guillotine. Certains impotents, comme on peut le voir au premier plan, ils sont guillotins à la chaine comme on le fait très fréquemment pendant cette période de Terreur. Nous voyons d'abord que cette période si particulière n'épargne aucune population. L'art nous permet ici d'identifier que ces hommes, parce qu'ils ne répondent pas à l'ordre établi et refusent de prêter serment à la Constitution Civile du clergé, sont tués mais accompagnés de la lumière divine qui vient traverser le tableau, lumière à laquelle ils croient et pour laquelle ils sont guillotins. Ces prêtres font d'ailleurs l'objet, à *posteriori* d'une canonisation en 1955 par le pape Pie XII²¹.

Il s'agit à travers ces œuvres de montrer la progression du traitement du personnel ecclésiastique qui ne se soumet pas à la Constitution et l'effacement de plus en plus flagrant de la religion comme centralisatrice du peuple, tant dans l'espace que dans les représentations quotidiennes. Cependant, il convient de noter que tous les prêtres réfractaires, à partir de l'année 1792, ne sont pas tous restés en France, certains se sont exilés formant une alliance entre Londres, Rome et les prêtres étant restés à Paris, pour organiser un retour de la religion catholique²², projet qui n'aboutit pas pendant la période que nous avons choisi de relater ici.

²⁰ Annexe 8

²¹ Bernard PLONGERON, « Débats et combats autour de l'historiographie religieuse de la Révolution : XIXe-XXe siècles », Revue d'histoire de l'Église de France, tome 76, n°197, 1990. pp. 257-302

²² Bernard PLONGERON. « Eglise et Révolution d'après les prêtres émigrés à Rome et à Londres (1792-1802) », Histoire, économie et société, 1989, 8^e année, n°1. pp. 75-100

Nous pouvons donc conclure ce premier point en disant que finalement, le pouvoir en place entre 1791 et 1794 n'est pas contre la seule Eglise certes, il est contre tout ce qui constitue une entrave au nouvel ordre, toutefois l'Eglise n'est pas épargnée par les révolutionnaires qui voient en elle, non plus une simple confession, mais sa relation étroite qu'elle entretient avec le pouvoir monarchique qui dérange au fur et à mesure de la période. Il y a une volonté de ne plus avoir de pouvoir spirituel sur le peuple si celui-ci n'est pas représentatif de la Nation. Cette progression quant à la position de l'Eglise n'est pas vraiment, nous allons le voir, mis en évidence par les outils scolaires à disposition des professeurs.


La place de cette question dans les programmes scolaires et les outils

Dans les programmes scolaires, notamment les Bulletins Officiels, la question religieuse n'a pas vraiment d'exemple d'exploitation. Quand l'on s'intéresse aux manuels, de différents éditeurs (Belin, Nathan, Le Livre scolaire), nous pouvons faire plusieurs analyses. D'abord, mise à part la Constitution Civile du clergé qui montre que l'Eglise est réformée et réorganisée, il n'y a pas d'explications qui font clairement allusion à son rapprochement à la Nation, voire même à son contrôle par la Nation. Les massacres de septembre 1792 que nous avons évoqués, ne sont pas cités, ils ont pourtant une certaine importance pour montrer que toute la population est touchée par cette révolution, qu'il ne s'agit pas seulement de couper des têtes, mais qu'il y a une réelle restructuration de la société, qui passe forcément par la question religieuse qui jusqu'à 1789, organisait les moindres faits quotidiens du peuple. Pour mettre en œuvre cet aspect en classe, il me semble que faire la relation entre les arts visuels et les arts du quotidien est une bonne entrée en matière pour que les élèves balayent, rapidement, l'évolution du traitement de l'Eglise. Pour intégrer les enjeux de cette partie, il faut des repères spatiaux, évoqués par exemple lors d'une séance d'introduction, pour que les élèves s'imprègnent des régions touchées par les prêtres jureurs ou réfractaires, comme la Vendée ou l'Alsace. Aussi, montrer à l'aide de documents choisis, manuels et autres que le professeur peut trouver dans les collections de musées ou de châteaux par exemple, que finalement ce n'est pas tout le peuple qui est contre le clergé, c'en est qu'une partie, car l'autre est du côté des réfractaires. En tout cas, les manuels ne permettent pas, une nouvelle fois, d'établir clairement la transformation que l'Eglise subit entre 1790 et 1794. Ayant à disposition toutes les ressources nécessaires, en ligne notamment, passons à présent sur une nouvelle idée de mise en œuvre.

La possible mise en œuvre en classe de cet aspect

Dans la continuité de ce qui a été dit plus haut, pour l'état du clergé en 1789, j'instaurerai une première approche lors d'une séance d'introduction. Dans cette séance, il y aurait les différents aspects du clergé et plus particulièrement le basculement de celui-ci dans la réalité de la Révolution française. Cette deuxième sous partie correspondrait alors au travail que je proposerais à un deuxième groupe, la classe étant divisée en quatre groupes plus ou moins égaux. Sous le même schéma de construction, je proposerais au début du corpus de document²³ un tableau de compétences auxquels devront répondre, par leur travail, les élèves. Ce tableau serait rempli par mes soins, en ayant récupéré les différents travaux de mes élèves. Ce tableau, qui est commun à tous les groupes, serait bien sûr expliqué avant le début des activités. Sous la même forme donc, un corpus de quatre documents serait proposé.

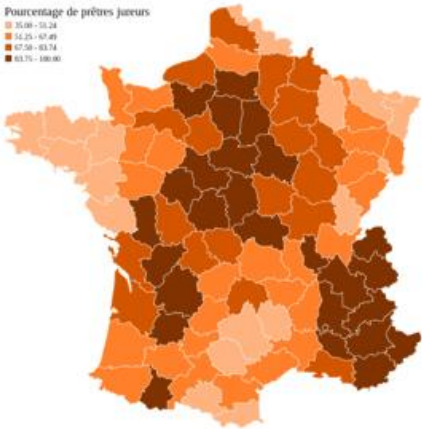



Le premier document, qui est une partie de la Constitution Civile du clergé, demande aux élèves, à l'aide des questions guidées, de voir qu'à travers ce texte, le pouvoir en place en 1790 souhaite rattacher le clergé à la Nation. Comme nous l'avons dit plus haut, il s'agit de ne plus avoir une Eglise rattachée à un souverain pontife étranger, mais d'avoir une Eglise qui réponde aux codes de la nouvelle nation, libre et délivrée de toute emprise souveraine.

<p>Document 1. Constitution civile du clergé</p> <p><i>Cette constitution veut instaurer un clergé catholique fidèle aux idéaux de la Révolution.</i></p> <p>« Titre I. Article 1^{er}. Chaque département formera un seul diocèse [...]</p> <p>Titre II. Art. 1^{er}. A compter du jour de la publication du présent décret, on ne connaîtra qu'une seule manière de pourvoir aux évêchés et aux cures, c'est à savoir, la forme des élections.</p> <p>Art. 19. Le nouvel évêque ne peut s'adresser au pape pour en obtenir aucune confirmation ; mais il lui écrira comme au chef visible de l'Eglise universelle, en témoignage de l'unité de foi et de la communion qu'il doit entretenir avec lui.</p> <p>Art. 21. Avant que la cérémonie de la consécration commence l'élu prêtera, en présence des officiers municipaux, du peuple et du clergé, le serment solennel de veiller avec soin sur les fidèles du diocèse qui lui est confié, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout son pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi.</p> <p>Titre III. Art. 1^{er}. Les ministres de la religion exerçant les premières et les plus importantes fonctions de la société [...] seront défrayés par la nation ».</p> <p><i>Décret sur la Constitution civile du clergé, 1790</i></p>	<p>Document 2. Prêtre forcé de prêter serment par les révolutionnaires</p>  <p><i>Anonyme, Moyen de faire prêter serment aux évêques et curés aristocrates, en présence des municipalités suivant le décret de l'Assemblée nationale, 1791, Bibliothèque nationale de France, département Estampes et photographies, estampe (15 x 20,5 cm)</i></p>
--	--

Le document 2 permet de faire un lien avec le premier, et pour les élèves percevoir qu'il ne s'agit plus de choisir, mais bien d'obéir à l'Assemblée constituante qui ne laisse plus le choix

²³ Annexe 9

aux curés ou prêtres. De plus, par cette estampe, et à l'aide des questions, cela leur permet de dégager que l'histoire par la représentation et l'image permettent de véhiculer une idée. Les deux autres documents permettent de compléter l'esprit des deux premiers, en montrant d'une part, une carte des prêtres les moins réticents à prêter serments et d'autre part, l'évolution de la monnaie. La carte des prêtres les moins réticents à prêter serment permet visuellement de voir quelles sont les régions les plus touchées par la répression. En effet, on retrouve la Vendée ou encore l'Alsace. Ce sont ces régions qui sont prises pour cibles mais aussi, et surtout la Vendée, celles qui se défendent pour leurs propres convictions qui ne sont pas compatibles avec celles de la nouvelle unité nationale voulue. Enfin, les différentes analyses des pièces de monnaie permettront aux élèves de voir que les représentations quotidiennes ont vocation à être changées, ce qui montre une évolution de la pensée telle qu'elle est vécue par le pouvoir entre avant 1789 et 1793. Les codes de représentations de la nation française ne sont plus les mêmes, le roi n'existe plus, il s'agit de montrer au quotidien que la nation est la seule souveraine de France. Ces documents sont, comme pour le premier groupe, accompagnés de questions.

<p>Document 3. Données cartographiques sur les régions où les prêtres sont les moins réticents à prêter serment à la Constitution civile du clergé</p>  <p>Carte des prêtres jureurs en 1791</p>	<p>Document 4. Evolution de la monnaie, avant 1789 à 1793</p> <div style="display: flex; flex-direction: column; align-items: center;"> <div style="display: flex; justify-content: space-around; width: 100%;"> <div style="text-align: center;"> <p><u>Avant la Révolution</u></p>  </div> <div style="text-align: center;"> <p><u>En 1793</u></p>  </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: center; margin-top: 20px;"> <div style="text-align: center;"> <p><u>En 1792</u></p>  </div> </div> <p style="text-align: right; font-size: small;">Source : Bibliothèque nationale de France</p> </div>
--	---

Sur le même schéma, les questions et le « coup de pouce » permettent de guider les élèves dans leurs recherches. Comme le premier groupe, il est évident que la salle informatique est indispensable pour ne serait-ce que voir les documents en taille convenable, mais aussi en étant guidés par des documents qui pourraient compléter les explications initialement données dans la séance d'introduction.

Questions guidées pour construire un développement :

1. Présentez les documents.
2. D'après le **document 1**, à quoi le pouvoir monarchique constitutionnel veut rattacher l'Eglise ? Justifiez.
3. A partir de quels éléments tirés du **document 2** pouvez-vous montrer que le clergé est soumis à la municipalité ? Justifiez.
4. Qu'est-ce que la carte du **document 3**, permet de dire à propos des prêtres jureurs ? D'après vous (et à l'aide de vos recherches), pourquoi les prêtres prêtent serment ?
5. En quoi les différentes pièces de monnaie du **document 4** montrent une évolution de la séparation Etat-Eglise ?

Construire une trace écrite : la déchristianisation et la Terreur

A l'aide des questions, et en vous aidant de vos recherches, montrez en quoi les différents événements traduisent une volonté de l'Etat de contrôler l'Eglise et comment les arts permettent-ils de montrer une première séparation. La réponse à cette question, après correction, fera office de trace écrite pour vous et les autres groupes (env. 6-7 lignes).

👉 Coup de pouce pour les recherches 📄

Ce coup de pouce vient s'ajouter à votre corpus de document. En cliquant sur les liens qui suivent, vous pourrez, pour chaque document, trouver un complément d'information ou voir une œuvre en grand. N'hésitez pas à prendre des notes, celles-ci pourront vous être utiles pour compléter vos réponses aux questions de la fiche d'activité.

Document 2 : Prêtres forcés de prêter serment par les révolutionnaires

Contexte de la Constitution Civile du clergé : https://www.larousse.fr/archives/histoire_de_france/page/1036

Document 4 :

Pièce avant la Révolution : <file:///C:/Users/camil/Desktop/Dossier%20Sorbonne%20-%20ESPE/Dossier%20Sorbonne%20-%20ESPE/M2%20MEEF%20-%20CAPES/S%C3%A9minaire/Iconographie/Monnaie%20royaume%20de%20France%20-%20avant%20RF.pdf>

Pièce de 1792 : <file:///C:/Users/camil/Desktop/Dossier%20Sorbonne%20-%20ESPE/Dossier%20Sorbonne%20-%20ESPE/M2%20MEEF%20-%20CAPES/S%C3%A9minaire/Iconographie/Monnaie%20royaume%20de%20France%20-%201792.pdf>

Pièce de 1793 : <file:///C:/Users/camil/Desktop/Dossier%20Sorbonne%20-%20ESPE/Dossier%20Sorbonne%20-%20ESPE/M2%20MEEF%20-%20CAPES/S%C3%A9minaire/Iconographie/Monnaie%20royaume%20de%20France%20-%201793.pdf>

Le travail sur ces documents permettrait à notre classe, et plus particulièrement à notre groupe B, de voir que là aussi, il ne s'agit pas de s'attaquer à la confession catholique mais il s'agit de l'organiser à l'image d'une nation naissante.

Ce deuxième aspect de la transformation de l'Eglise pendant la période 1789-1794 permet une nouvelle fois de montrer que le Tiers-Etat et le clergé ont une relation complexe tout au long de notre période. Entre pacification et oppression, nous avons vu que le peuple finit par prendre son parti, soit vers la « liberté », soit vers la société à laquelle ils ont toujours été habitués. Cela nous permet de passer à notre deuxième partie, car en effet nous allons voir

qu'être contre l'esprit de l'institution religieuse relève bien souvent de la théorie, mais qu'il est difficile de mettre cela en pratique pour le peuple voire impensable pour d'autres.

DEUXIEME PARTIE : ETRE CONTRE L'EGLISE EN THEORIE, DIEU COMME TEMOIN ET CONTRE-REVOLUTION

L'esprit divin n'est pas effacé partout

Le nom de Dieu utilisé chez le peuple

Bien que la déchristianisation soit une volonté du pouvoir, elle n'est pas simple pour le peuple qui a toujours vécu son quotidien au rythme de la religion catholique. Toutefois, le pouvoir met en place, nous l'avons vu, beaucoup de décrets qui tentent de l'effacer peu à peu pour faire émerger une institution nouvelle qui est rattachée à la nation. Pour toucher au plus profond le quotidien du peuple, le pouvoir met en place dès les premiers jours de la première République (septembre 1792), un nouveau calendrier. Celui-ci a pour but de ne plus être rythmé par les jours saints mais par les récoltes agricoles. Le nom des mois du calendrier grégorien, que nous utilisons aujourd'hui, ne sont plus, ils sont remplacés par d'autres noms tels que « pluviôse » pour une période allant de janvier à mi-février, « ventôse » de mi-février à fin mars ou encore « germinal » pour le début du printemps. Ce calendrier sera utilisé bien au-delà de notre période, jusqu'en 1806, mais abandonné par la suite car estimé trop complexe. Nous percevons rien que par les noms des mois cités que les mois traduisent des périodes liées aux saisons, « pluviôse » pour les pluies, « ventôse » pour les vents et « germinal » pour la germination, autrement dit la période où les graines germent. Au quotidien, les jours de repos et les jours de travail ne sont donc plus rattachés aux saints religieux tels que Saint Janvier, qui célèbrent par exemple Janvier de Bénévent pour l'Eglise catholique.

Ce quotidien refondé, ou en tout cas voulu et imposé au peuple, il n'est plus question de répondre aux codes de la religion catholique. Nous pouvons retrouver cet esprit dans les pièces de théâtres, et notamment celle de Monvel de 1791, *Les Victimes cloitrées*. En effet, et grâce à l'analyse qu'en fait A. Graczyk²⁴, cette pièce anticléricale plonge les spectateurs dans l'univers religieux qui est défini par son austérité, met en scène une libération des prisonniers qui fait implicitement référence à la prise de la Bastille, le cloître du Père Laurent s'avère être un « sombre système carcéral pourvu de cachots souterrains où sont détenues d'innocentes victimes ». A travers l'analyse de cette pièce, ce cloître du Père Laurent représente tout le système sombre de l'Ancien Régime, ses règles étriquées qu'elles soient religieuses ou

²⁴ Annette GRACZYK, « Le théâtre de la Révolution française, média de masses entre 1789 et 1794 », Dix-huitième Siècle, n°21, 1989, pp. 395-409

monarchiques. On a donc un tableau sombre du système religieux, système dans lequel la liberté voulue n'a pas sa place.

Toutefois, notons que cette déchristianisation quotidienne est tout à la fois difficile à respecter même chez les plus révolutionnaires. Si, à présent, nous nous concentrons sur le fer de lance de la Révolution, les chansons, nous trouvons après analyse que le nom de Dieu n'est pas effacé partout et même que les révolutionnaires y font appel pour justifier leur choix de liberté. Comme si, Dieu qui doit être effacé doit tout de même être témoin et rassurer le peuple par son acceptation. Néanmoins, il faut noter aussi que ces chansons reflètent le quotidien révolutionnaire, notamment montrer que c'est la liberté qui prime sur tout, et notamment la dénonciation du clergé trop riche. Nous nous appuyons sur deux chansons à deux dates différentes pour se permettre une comparaison. Le premier chant²⁵, largement connu pour son refrain, intitulé *Ah ! Ça ira !* date de 1790. Chanson populaire, la mélodie de Bécourt a été reprise sous la Révolution accompagnée des paroles de Ladré. Les paroles, que nous allons présenter ci-dessous, ont été choisies pour continuer la démonstration.

Au fur et à mesure des couplets, nous voyons que la référence divine est partout. Si nous nous

Couplet 1 : « Et nous allons chanter « Alléluia ! »

Couplet 2 : « Quand Boileau jadis du clergé parla
Comme un prophète il a prédit cela. »

Couplet 3 : « Celui qui s'élève, on l'abaissera
Celui qui s'abaisse, on l'élèvera.
Le vrai catéchisme nous instruira
Et l'affreux fanatisme s'éteindra »

Couplet 4 : « L'aristocrate di : « Mea culpa ! »
Le clergé regrette le bien qu'il a »

Couplet 10 : « Nous n'avions plus ni nobles, ni prêtres
L'égalité partout régnera »

Couplet 11 : « Au diable s'envolera »

intéressons au couplet numéro 4, nous pouvons voir que l'allusion au clergé qui « regrette le bien qu'il a » fait directement référence à la vente des biens nationaux institué un an auparavant. De plus, le couplet numéro 10 permet de voir que c'est l'égalité qui doit triompher. Toutefois, nous percevons bien dans le couplet numéro 3, que l'ascension des justes est importante pour cette nouvelle nation, ce qui fait directement référence à l'ascension

divine et aux fidèles montant vers le Paradis. Enfin, le couplet numéro 4 ou le numéro 1 fait directement appel à des interjections directement liées à la protection divine.

²⁵ Annexe 10

Avançons dans la période, et intéressons-nous au deuxième chant que j'ai choisi, intitulé le *Chant du départ*²⁶. Il date de 1794, il est utilisé par les troupes françaises qui doivent faire face aux campagnes de guerres.

Couplet 1 : « La Liberté guide nos pas
Le Peuple souverain s'avance »

Couplet 3 : « Le fer béni par vos vieillards »

Couplet 4 : « Guidez-nous contre les tyrans ;
Les républicains sont des
hommes »

Couplet 7 : « Sur le fer devant Dieu, nous jurons
à nos pères »

Avec cette deuxième chanson, nous voyons que la principale préoccupation n'est pas la religion, il s'agit surtout là pour les soldats, leur famille et le reste du peuple, de chanter des paroles qui repousseront l'ennemi, qui leur donneront du courage pour affronter les troupes adverses. La « Liberté » doit

trionpher comme le couplet numéro 1 le met en avant. Le peuple n'est plus soumis à un souverain, c'est lui qui est souverain et le seul ordre qui doit régner pour la France c'est la liberté de la République fraîchement installée, comme nous pouvons le lire dans le couplet numéro 4. Toutefois, bien que l'appel à Dieu ne soit pas l'aspect majeur de la chanson, il est tout de même présent, notamment dans le couplet numéro 7 où les chanteurs jurent en son nom comme si la divinité devait être encore une fois témoin et leur donner du courage avant le combat. Cet art du son nous permet une nouvelle fois de nous fondre dans le décor des années qui nous occupent, la chanson est une façon de fédérer, centraliser un peuple autour d'une même cause. L'esprit national, qui met du temps à émerger, naît de tous ces changements dans le quotidien du peuple. La religion n'est plus, peu à peu, la seule façon de fédérer le peuple.

Le quotidien du peuple français, notamment au début de la République, est bouleversé par les changements brutaux que l'on a vus. La religion n'a plus une place omniprésente dans le quotidien des Français, la volonté de l'estompée est assurée par les changements, toutefois, l'appel à la bienveillance divine reste lui omniprésent. Pourquoi ne pas alors penser une religion qui répondrait à tous les critères de la nouvelle nation, qui lui serait rattachée, à laquelle on pourrait vouer un culte ?

²⁶ Annexe 11

Le culte de l'Être Suprême

Il y a, au sein des hommes de l'Assemblée, une fracture entre ceux qui sont pour un non culte quelle que soit la religion (ce qui ne traduit pas pour autant un athéisme²⁷) et ceux qui relève d'une espèce de religion, sans en être une, inspirée des Lumières. Cette sorte de culte s'appelle le déisme, il s'agit pour ses partisans d'admettre qu'il y a un dieu mais sans accepter un culte qui pourrait lui être voué. Les partisans de ce mouvement spécial, tiré de l'esprit éclairé des Lumières, occupent des places importantes au sein de l'Assemblée, nous pouvons d'ailleurs citer celui qui va nous intéresser particulièrement, Robespierre.

Que ce soit Voltaire ou Robespierre, l'un perpétuant la pensée de l'autre, il faut une « religion pour le peuple »²⁸. En effet, les deux ayant compris que la religion fédérait le peuple, qu'elle l'organisait. Toutefois la religion catholique n'était pas à l'image de la nation naissante, elle représente tout ce que cette nouvelle nation ne veut plus. Robespierre instaure le culte de l'Être Suprême à la toute fin de la période de la Terreur en 1794, puisque c'est le 7 mai 1794 qu'il déclare lors d'un discours que « *le peuple français reconnaît l'existence de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme* ». Ce culte se rapproche d'un culte absolu qui cherche à légitimer la loi, la religion réunissant le peuple, le culte doit prendre sa place. A travers ce culte à l'Être Suprême, Robespierre légitime la Terreur et son propre pouvoir²⁹, finalement, comme un monarque absolu... .

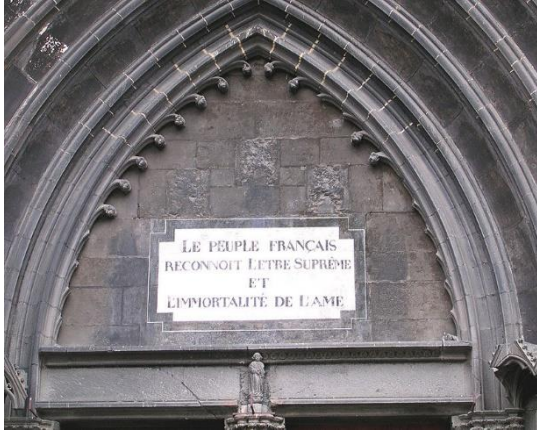
Le culte nous intéresse d'ailleurs, pas seulement parce qu'il tend à vouloir prendre la place de la religion catholique, mais aussi parce qu'il s'installe dans les églises. C'est le cas de la cathédrale de Clermont-Ferrand. Elle ne connaît pas le même sort que beaucoup d'église à ce moment, elle n'est pas détruite, elle devient un lieu de réunion, de rassemblement pour le culte de l'Être suprême. Nous pouvons encore actuellement voir les traces de ce culte sur la façade³⁰ de la cathédrale.

²⁷ Lucien BELY (dir), *Dictionnaire de l'Ancien régime : royaume de France : XVIe-XVIIIe siècle*, Presses universitaires de France, collection Quadriga, Paris, 3^{ème} édition, 2010

²⁸ René VOETLTZEL, « L'Être suprême pendant la Révolution française (1789-1794) », *Revue d'histoire et de philosophie religieuse*, 38^e année n°3, 1958. pp. 250-272

²⁹ Lucien JAUME, « Robespierre chez Machiavel ? Le culte de l'Être suprême et le « retour aux principes » », *Revue de droit*, Presses Universitaires de France, 2013/1 n° 57, pages 177 à 188

³⁰ Annexe 12



« *Le peuple français reconnoit l'Être suprême et l'immortalité de l'âme* ». Voici ce que l'on peut lire sur la façade de la cathédrale. Le peuple sait donc d'entrée, sans même s'introduire dans l'espace dédié à l'Être suprême ce à quoi il doit croire. De plus, cette foi comme celle que l'on peut avoir chez les catholiques n'est pas individuelle, elle est révélatrice d'un peuple soudé qui croit à la même

chose. Rien de tel pour fédérer un peuple que de l'inscrire partout. L'espace quotidien est un terrain aisé pour placarder partout ce en quoi le peuple doit croire.

Pour se légitimer, les Montagnards dont fait partie Robespierre doivent trouver un moyen de rassembler le peuple, il le fait avec le culte de l'Être suprême. La croyance intervient donc comme le seul moyen de rassembler celui-ci. Au fur et à mesure de notre période nous pouvons voir que l'Eglise connaît plusieurs états, au début religion d'Etat, elle ne l'est plus, elle est tolérée puis ne l'est plus, toutefois, chaque dirigeant se rattache à la même idée que sans croyance il n'y a pas de nation. Ce n'est pas la religion catholique le vrai problème pour les révolutionnaires, c'est le fait qu'elle soit plus ancienne et qu'elle rattache à elle des coutumes tellement ancrées dans la société, qu'il est difficile de voir disparaître l'image de la monarchie. Malgré la densité de ce sujet, nous allons tenter de le mettre en œuvre pour une classe.

La possible mise en œuvre en classe de cet aspect

Dans le même esprit que les deux premiers sous thèmes que nous avons proposés, le troisième groupe³¹ de notre classe s'intéresserait aux différents aspects évoqués dans ce début de deuxième partie. C'est-à-dire que notre groupe travaillerait dans un premier temps sur le culte de l'Être suprême, puis sur les deux chansons populaires que nous avons expliquées. Le tableau de compétences est toujours le même puisqu'il fait appel aux mêmes réflexions que les deux autres fiches d'activités, toutefois nous devons dire que ce groupe travaillerait plus sur un travail de comparaison comme nous avons tenté de le faire dans l'exposé précédent.

³¹ Annexe 13

Le premier document ne fait pas référence à la période que l'on étudie, toutefois, il se lit à l'aide du document 2 pour mener les élèves à une comparaison. L'esprit de ces deux documents, et les questions qui guident leur lecture, permet une comparaison dans l'art. Les élèves seraient amenés à faire une étude comparative montrant que la lumière divine au-dessus du peuple, qu'elle émane du Dieu catholique ou du Dieu de l'Être suprême est toujours présente. Il ne s'agit donc pas de faire une analyse détaillée de la première œuvre mais simplement de la lire en comparaison de la seconde.

Document 1. L'art religieux au XVIII^e siècle



D'après La Vierge en gloire, de François Lemoine, détail, 1732, esquisse, huile sur toile, voûte de la Chapelle de la Vierge, Église de Saint-Sulpice, Paris, France, XVIII^e siècle.

Document 2. Le culte de l'Être suprême



Anonyme, estampe célébrant l'Être suprême, 1794, Paris, BnF, département Estampes et photographie.

Les questions amènent, autant qu'elles le peuvent même si le retour n'est pas possible, à faire cette lecture comparative. Le choix de la première œuvre a été plutôt difficile car ne faisant pas partie de la période, il s'agissait de trouver une œuvre religieuse qui montrait cette lumière du ciel au centre, comme on peut le voir sur l'estampe du document 2, de voir un peuple religieux et attaché à la religion en dessous, ce qui peut aussi se comparer avec le document 2. Une fois cette comparaison établie, les élèves seraient amenés, toujours par les questions, à voir que le culte de l'Être suprême se veut être une religion sous la bannière de la nation. Bien sûr, le culte de Robespierre étant complexe à envisager et définir, il ferait l'objet d'une explication préalable dans la séance d'introduction, mais aussi un « coup de pouce » serait proposé aux élèves à la fin de la fiche d'activité, il comporterait des liens les renvoyant à des lectures adaptées pour comprendre le sens de culte, du moins dans les grandes lignes. De plus, cette séance en salle informatique serait l'occasion pour le professeur d'aider chaque groupe s'il avait des questions.

Les deux autres documents du corpus seraient les chansons que nous avons vues plus haut. Celles-ci aussi permettraient une comparaison dans le temps, montrant que la chanson populaire de 1790 répond encore à des codes religieux beaucoup plus présents que celle de 1794, toutefois les deux comportent des rappels à la religion, celle-ci ancrée dans les mœurs. Enfin, en 1794, voir que le peuple ne se réclame plus d'un roi, mais d'une nation, me semble être un point de passage important pour saisir l'envie pressante de liberté.

Questions guidées pour construire un développement :

1. Présenter les documents.
2. Comparez les documents 1 et 2. Quelles sont les similarités ? Quelles sont les différences ? Justifiez.
3. Si vous deviez définir le culte de l'Être suprême (à travers l'estampe du **document 2** et à l'aide de vos comparaisons), diriez-vous que c'est une religion et qu'elle a les mêmes fonctions que la religion catholique ? Justifiez.
4. Dans les **documents 3 et 4**, trouvez les éléments qui permettent de montrer que l'esprit religieux est toujours présent dans les mœurs. Justifiez.
5. Dans les **documents 3 et 4**, trouvez les éléments qui montrent que le peuple n'agit plus pour Dieu, mais qu'il agit pour la liberté et la République. Justifiez.

Construire une trace écrite sur la présence de la religion pendant la Révolution

A l'aide des questions, et en vous aidant de vos recherches, montrez le paradoxe des continuités de l'empreinte du christianisme. La réponse à cette question, après correction, fera office de trace écrite pour vous et les autres groupes (env. 6-7 lignes).

Ce « coup de pouce » proposé permettrait aussi aux élèves d'écouter les chansons populaires révolutionnaires pour s'imprégner du ton et de la cadence des chansons.

☞ **Coup de pouce pour les recherches** ☜

Ce coup de pouce vient s'ajouter à votre corpus de document. En cliquant sur les liens qui suivent, vous pourrez, pour chaque document, trouver un complément d'information ou voir une œuvre en grand. N'hésitez pas à prendre des notes, celles-ci pourront vous être utiles pour compléter vos réponses aux questions de la fiche d'activité.

Document 1 : L'art religieux au XVIII^e siècle

Œuvre : <https://www.pbase.com/anhminh/image/165495113>

Document 2 :

Œuvre : <http://parismuseescollections.paris.fr/fr/musee-carnavalet/oeuvres/etre-supreme-peuple-souverain-republique-francaise#infos-principales>

Contexte sur le culte de l'Être suprême :

https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/culte_de_l_%C3%8Aetre_supr%C3%Aame/118635

Document 3 :

Chanson à écouter : <https://www.youtube.com/watch?v=-srLjMRjoVI>

Document 4 :

Chanson à écouter : <https://www.youtube.com/watch?v=SrHm2ekZcro>

Non, le nom de Dieu n'est pas effacé malgré la période à laquelle nous nous trouvons, même si ce n'est pas toujours le même Dieu auquel nous faisons référence. Ce poids de la religion qui obsède les députés montagnards au moment de la Révolution traduit bien qu'il est

presque impossible de la faire disparaître, il faut donc trouver le moyen de la transformer pour qu'elle convienne à la nation, elle donne le culte de l'Être suprême. Cependant, il faut exclure le fait que tout le peuple à cette époque soit représentatif de la volonté de Robespierre. Le peuple de Paris, certes, est plus proche de cette volonté d'écartier le carcan pesant de l'Ancien Régime toutefois, tout le peuple de France ne répond pas à cette nation naissante, tous ne sont pas contre le clergé et la monarchie. C'est le cas par exemple de la Vendée.

Toute la population n'est pas contre l'Ancien Régime

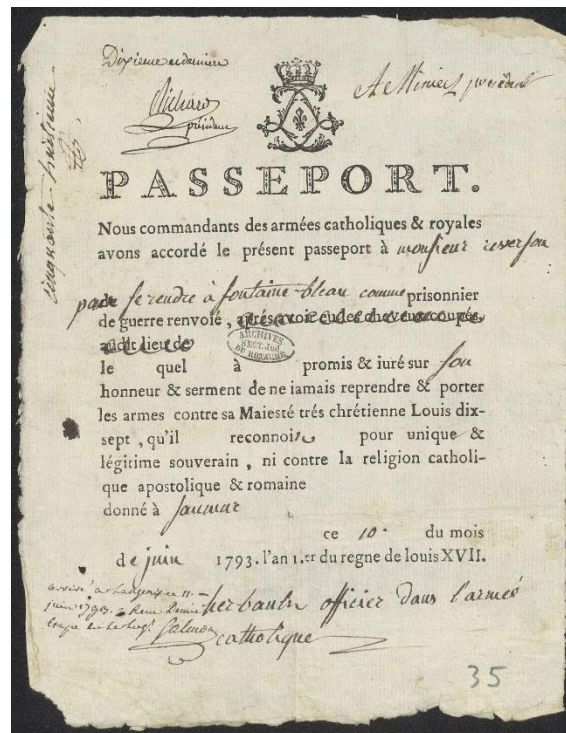
La question de la guerre de Vendée dans les arts et l'histoire

Selon l'analyse de C. Tilly³² sur la guerre de Vendée, cette dernière ne se serait pas passée au nom de Dieu mais au nom de la lutte des classes. Toutefois, il nous faut ajouter que l'un des problèmes qui occupent les Vendéens, c'est la traque de plus en plus sévère faite envers les prêtres réfractaires. En effet, dès le vote de la Constitution Civile du clergé en 1790, les paysans vendéens attachés à leurs traditions morales et religieuses, montrent leur mécontentement mais de façon interne, c'est-à-dire que les prêtres se sentant soutenus ne prêtent pas serment. La deuxième vague de mécontentement se rattache à un événement central de la Révolution, celui de la mort du roi Louis XVI le 21 janvier 1793. Ce qui entraîne le début de la guerre de Vendée, en 1793, c'est surtout la levée en masse des soldats. En effet, les Girondins qui sont au pouvoir décident de renforcer les contingents de l'armée, à raison de trois cents mille hommes. Chaque région doit fournir son aide. Dans un premier temps, les jeunes, qui doivent avoir entre 18 et 25 ans et être célibataires, sont tirés au sort puis on ne leur laisse vite plus le choix. La Vendée est particulièrement touchée par cette levée car, à l'appel précédent (1792) elle n'avait pas envoyé beaucoup d'hommes. Tel est donc le contexte de départ de ces guerres, qui se font vite, sous le commandement du généralissime Cathelineau (pour n'en citer qu'un seul), au nom de Dieu et du roi.

A partir donc de mars 1793, au moment de la levée en masse, la Vendée monte une armée, qui progressivement atteindra les quarante mille hommes dont la plupart sont peu expérimentés, beaucoup en effet sont des paysans. Cette armée se revendique comme étant une

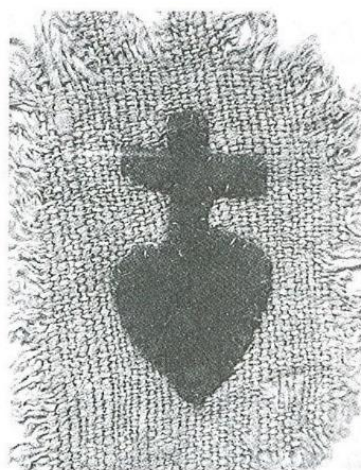
³² Bernard PLONGERON, « Débats et combats autour de l'historiographie religieuse de la Révolution : XIXe-XXe siècles », *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 76, n°197, 1990. pp. 257-302

armée « catholique et royale », répondant donc aux traditions et à la pensée vendéenne. Dans le document qui suit, nous allons observer que cette armée se revendique comme étant légitime et s'organise comme telle.



Comme nous l'avons évoqué, ce passeport est délivré par l'armée catholique et royale de Vendée, comme d'ailleurs nous pouvons le lire dès les premières lignes. Si nous nous intéressons au corps du texte, nous pouvons lire que la personne à qui est délivré ce passeport est un prisonnier de guerre, qu'il est autorisé à retrouver sa ville « Fontainebleau ». Toutefois, cet homme qui visiblement est ennemi de l'armée vendéenne a dû prêter serment, qui est rappelé dans le passeport. En effet, celui-ci a « *promis et juré par honneur et serment de ne jamais reprendre et porter les armes contre sa Majesté très chrétienne Louis dix-sept, qu'il reconnoit pour unique et légitime souverain, ni contre la religion catholique apostolique et romaine* ». Ce serment traduit donc un laissé-passé, il assure la vie sauve à celui qui le détient. Ce que nous pouvons conclure de ce passeport c'est que l'armée vendéenne ne cherche pas à éradiquer ses ennemis mais elle se bat au nom de Dieu et du roi, valeurs qu'elle veut remettre en place au sein du royaume de France.

L'un des emblèmes de cette armée qui remporte d'ailleurs beaucoup de batailles contre les « Bleus » (armée républicaine contre les « Blancs », armée vendéenne), c'est le cœur que tous les soldats ont de cousu sur leur uniforme, le cœur vendéen.



**Scapulaire au Sacré-Cœur
de Jésus, en coton sur lin.
Sud de la Loire, 1793**

Selon l'analyse qu'en fait M. Baudouin³³ dans son article, ce cœur, qui existe depuis longtemps en Vendée, prend une signification particulière pendant ces événements. En effet, ce cœur pendant la guerre vendéenne octroi à ceux qui le portent un signe distinctif par rapport aux « Bleus », mais aussi une certaine protection. Ce « *sacré cœur* » fait directement référence à la dévotion du Sacré-Cœur de Jésus, dévotion qui est instituée par une fête en 1765 par le pape Clément XIII. Ce cœur prend donc tout son sens pour notre armée vendéenne qui le brandit sur ses vêtements de sorte que celle-ci soit protégée par Dieu. D'après M. Baudouin d'ailleurs, ce cœur se portait à gauche de façon à ce qu'il protège aussi l'organe vital des soldats vendéens. Ce cœur en étoffe était surmonté d'une croix christique représentant l'armée catholique.

A travers ces deux brèves analyses, nous pouvons d'ores et déjà conclure que l'armée vendéenne s'organise comme une armée légitime, au nom du roi et de la foi catholique et mène son combat contre la Révolution qui souhaite instaurer, nous l'avons vu, les premiers fondements d'une république et la cohésion d'une nation qui se lie ensemble par d'autres moyen qu'un monarque absolu et une religion prégnante.

Si nous devions toutefois choisir une figure emblématique de l'armée vendéenne, nous prendrions celle du généralissime Cathelineau. C'est en effet un colporteur au moment de la prise des armes, il est à l'origine de l'armée de Vendée, région qu'il veut défendre au nom de Dieu. Il prend donc la tête d'un petit groupe et fait le tour des villages pour rallier les paysans

³³ Marcel BAUDOUIN, « Les bijoux en forme d'organes humains : le cœur vendéen », *Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, V^e Série. Tome 4, 1903. pp. 607-612

à sa cause. Dans les représentations artistiques, qui sont souvent post-révolution, Cathelineau est inscrit dans une représentation religieuse avec le cœur vendéen.



Si nous nous concentrons sur l'arrière-plan, à gauche du tableau, nous voyons trois éléments importants. D'abord, si l'on fait une lecture de gauche à droite, nous voyons la croix catholique qui rappelle la religion pour laquelle se bat l'armée. Puis, nous voyons la lumière divine qui éclaire cette croix. Enfin, le drapeau qui flotte dans l'air est de couleur blanche, rappelant la couleur de la monarchie. Si nous nous intéressons dans un deuxième temps sur le personnage en lui-même, nous pouvons voir par son équipement qu'il s'agit d'un guerrier et celui qui lit ce tableau ne peut pas se tromper sur son appartenance puisque, sur son manteau à droite est cousu le cœur vendéen que nous avons décrit plus haut.

Nous voyons par ces différents éléments qu'en effet, tout le peuple n'est pas pour une future république, ni même une disparition d'un culte catholique auquel ils ont toujours cru et pour lequel il organise sa vie. L'exemple de la Vendée n'en est qu'un, le plus connu, mais bien que ce ne soit pas toujours transformé en guerre, l'Alsace montre aussi un certain mécontentement face à ce nouvel ordre imposé par la Constituante. En essayant donc d'établir un bilan mitigé de cette révolution contre les mêmes institutions, voyons quels sont les outils à

disposition du professeur pour pouvoir faire ressortir ces nuances et ne pas voir la Révolution comme une prise d'arme linéaire simple et fluide.

La place de la question dans le programme scolaire et les outils

Dans le programme scolaire auquel les professeurs de Première sont soumis, il n'y a pas de référence à la guerre de Vendée. D'après l'analyse historiographique de la question faite par B. Plongeron, la guerre de Vendée serait un sujet tabou dans les programmes. En effet, nous ne pouvons pas nier que cet évènement a fait longtemps débat chez les historiens, notamment sur la question du génocide, que l'on évoquera plus tard dans ce développement. Toujours selon les trois éditeurs que j'ai comparé (Belin, Nathan Le Livre scolaire), il n'y a pas de quoi exploiter la question de l'insurrection vendéenne. En effet, celle-ci ne fait pas partie d'une explication même sommaire. Ce qui est troublant, en revanche, c'est que les manuels, notamment chez Belin, proposent une carte montrant effectivement que du côté de la Vendée il y a des insurrections contre la Révolution et tout le programme politique mis en place. Toutefois, il me semble que cette question devrait être abordée pour ne serait-ce qu'expliquer aux élèves que la Révolution ne doit pas être lue de façon linéaire. Le professeur doit donc construire ses propres outils et bases de travail pour faire comprendre aux élèves cet aspect de la Révolution.

Pour construire ses propres documents, le professeur peut toutefois faire appel aux grandes banques de données des archives que ce soit celles de la Bibliothèque nationale de France, celles des départements et plus particulièrement celles de Vendée. Celles-ci sont d'autant plus utiles pour faire comprendre aux élèves les intérêts de l'archive, ce qu'elle permet, l'art vient en complément pour montrer quelles sont les réalités du peuple à un moment précis dans l'histoire. C'est donc selon moi une étude qui devrait plus largement exister dans les manuels à disposition de façon à faire comprendre aux élèves la complexité du quotidien de la Révolution, en établissant parfois un regard critique nécessaire pour en comprendre tous les aspects.

La possible mise en œuvre en classe de cet aspect

Ce dernier aspect de la Révolution concernant la relation entre le peuple et l'Église constitue l'activité de mon dernier groupe. Sous la même forme que les trois premiers, le groupe D³⁴ aurait donc un corpus de document, surmonté d'un tableau de compétences déjà largement expliqué jusque-là. Dans la séance d'introduction, les moments clés de la guerre de Vendée, *quand, comment, pourquoi, dans quelles mesures*, seraient bien sûr abordés de façon à ce que le groupe qui part en activité soit inspiré par un contexte aussi précis que possible. De la même façon, le groupe serait aidé, comme les trois autres, par un encadré à la fin du corpus intitulé « *coup de pouce* », dans lequel les élèves pourront trouver des sites fiables auxquels se rattacher s'ils avaient besoin d'une aide supplémentaire pour comprendre les aspects principaux de cette guerre, sur les motivations des Vendéens, qui est Cathelineau (...).

Les deux premiers documents de ce corpus seraient le passeport délivré par l'armée catholique et royale de Vendée puis le cœur vendéen.


<p>Document 1. Passeport délivré par l'armée vendéenne</p>  <p>Passeport accordé par un officier de l'Armée catholique et royale à un prisonnier de guerre renvoyé chez lui, 10 juin 1793 (AN W 7/6, vue 4), Archives Départementales de Vendée</p>	<p>Document 2. Cœur vendéen</p>  <p>Scapulaire au Sacré-Cœur de Jésus, en coton sur lin. Sud de la Loire, 1793</p> <p>Archives départementales de la Vendée</p>
---	--

Les élèves seraient amenés par les questions à comprendre comment l'armée de Vendée se légitime et pour qui elle lutte contre la République. Le scapulaire quant à lui, leur montre d'une part que l'armée vendéenne s'organise, qu'elle souhaite être reconnue, qu'elle envoie un message identitaire fort, celui du « *sacré cœur* » religieux. Enfin, il conviendrait de faire

³⁴ Annexe 14

connaître aux élèves la notion de scapulaire, il s'agit d'un objet de dévotion composé de deux petits morceaux d'étoffe bénits reliés par des cordons.

Dans un deuxième temps, les élèves seraient amenés à identifier une figure forte de l'armée vendéenne, celle du généralissime Cathelineau. A travers la peinture que nous avons analysée plus haut, ils seraient amenés à identifier les marques religieuses et monarchiques auxquelles Cathelineau répond et pour lesquelles il se bat, puis le style que l'auteur du tableau lui donne. Le document 3 bis leur donnerait un peu plus d'éléments de contexte pour tenter de comprendre le difficile contexte de la guerre de Vendée. Emprunter au site *Histoire par l'image*, ce contexte me paraissait assez intéressant car plutôt complet concernant les débuts de la guerre de Vendée, mais aussi donnait quelques éléments pour comprendre la figure de Cathelineau.

<p>Document 3. Généralissime Cathelineau</p>  <p>GIRODET DE ROUCY TRIOSON Anne Louis (1767 - 1824), Photo RMN-Grand Palais - G. Blot, conservé au Musée d'Arts et d'histoire de Cholet.</p>	<p>Document 3 bis. Contexte de la guerre de Vendée</p> <p>L'insurrection vendéenne, déclenchée par Jacques Cathelineau en mars 1793, fut provoquée par le décret de la Convention du 24 février 1793 sur la levée de 300 000 hommes, qui intervenait dans un climat déjà alourdi par des difficultés économiques et l'hostilité des Vendéens à la Constitution civile du clergé. Fils d'un simple maçon et colporteur de son état, Jacques Cathelineau était dénommé « le saint de l'Anjou », réputation qui explique peut-être le succès immédiat de son entreprise, dont il est cependant difficile de dire s'il la préparait depuis de longs mois ou si elle fut spontanée.</p> <p>Le 12 juin 1793 à Saumur, Cathelineau, personnage charismatique, est désigné par les seigneurs vendéens comme le premier généralissime de la « grande armée catholique et royale ». Après quelques victoires contre les républicains facilitées par sa connaissance du monde rural, il organise l'attaque de Nantes, afin de pouvoir disposer d'un port. Son armée sera repoussée et il mourra le 14 juillet à Saint-Florent des blessures reçues pendant ces combats. Sa disparition et les rivalités entre chefs vendéens et angevins seront à l'origine de la défaite de Cholet (17 octobre).</p> <p>https://histoire-image.org/fr/etudes/jacques-cathelineau-general-vendeen</p>
--	--

Les questions que j'ai imaginées pour étudier ces documents tentent de répondre aux compétences que doivent acquérir les élèves et que j'ai rappelé dans le tableau en haut de la fiche d'activité.

Questions guidées pour construire un développement :

1. Présentez les documents.
2. A partir du **document 1**, montrer en quoi l'armée vendéenne se réclame d'un ordre divin et monarchique. Justifiez.
3. A l'aide de vos recherches, proposez une signification du cœur vendéen (**document 3**).
4. A l'aide du **document 3**, montrez en quoi le généralissime Cathelineau répond à l'armée vendéenne royale et catholique.
5. A l'aide du **document 3 bis**, relevez les éléments qui vous permettent de comprendre pourquoi la Vendée s'insurge contre les révolutionnaires à la tête de la France.

Construire une trace écrite sur la Contre-Révolution vendéenne

A l'aide des questions, et en vous aidant de vos recherches, montrez quels sont les motifs de la guerre de Vendée et comment elle s'organise. La réponse à cette question, après correction, fera office de trace écrite pour vous et les autres groupes (env. 6-7 lignes).

Pour ce dernier groupe, nous proposerions aussi, comme les trois autres le « coup de pouce » nécessaire pour répondre aux questions.

☞ **Coup de pouce pour les recherches** ☜

Ce coup de pouce vient s'ajouter à votre corpus de document. En cliquant sur les liens qui suivent, vous pourrez, pour chaque document, trouver un complément d'information ou voir une œuvre en grand. N'hésitez pas à prendre des notes, celles-ci pourront vous être utiles pour compléter vos réponses aux questions de la fiche d'activité.

Document 1. :

Passeport : <http://www.archives.vendee.fr/Connaitre-les-Archives/Actualites-archivees2/2017/Les-archives-de-la-guerre-de-Vendee-conservees-aux-Archives-nationales-22500-images-en-ligne>

Document 2. :

Cœur vendéen et contexte : <http://www.archives.vendee.fr/Decouvrir/Pages-d-histoire/Miscellanees2/Emblemes-symboles-et-representations/Du-blason-de-la-Vendee-a-son-logo>

Document 3. :

Général Cathelineau : <https://histoire-image.org/fr/etudes/jacques-cathelineau-general-vendéen>

Si nous devons faire un premier bilan de ces deux parties qui font partie intégrante de notre mise en œuvre en classe nous pourrions tirer plusieurs conclusions. D'abord, nous avons tenté de montrer tout au long de cette démonstration que l'Eglise était une institution qui avait plusieurs états tout au long de notre période. En effet, celle-ci d'abord religion d'Etat, voit un peuple contre ses richesses, fait face à la vente de ses biens (vente pour laquelle elle n'est pas forcément contre), puis est destituée de sa position de religion d'Etat car elle est bien trop souvent apparentée à la monarchie. Ensuite, nous avons vu que cette Eglise comme institution était touchée mais en aucun cas sa position de religion car elle permet, grâce à son ancrage ancien au sein de la France, de rassembler un peuple sous sa coupe. Toutefois, cette position

est mise à mal d'abord par la Constitution Civile du clergé qui souhaite la réformer pour la rattacher à l'image naissante d'une nation nouvelle. A partir de cette constitution, le clergé est attaqué dans son intégrité, se distinguent alors les prêtres *jureurs* des prêtres *réfractaires*. La religion est cependant un élément fédérateur de la société sans lequel elle ne peut fonctionner d'où l'intervention et le décret de Robespierre sur le culte de l'Être suprême en 1794.

L'histoire des arts nous permet tout au long de cette période complexe d'intervenir comme clé de lecture tant de l'espace quotidien, que dans les chansons populaires ou encore les estampes permettant d'informer le peuple sur ce qu'il se passe. L'Eglise entretient des relations étroites et dangereuses avec cette société tiraillée entre dénonciation des richesses d'une institution qui a sa part de responsabilité dans l'accablement financier du peuple, et une institution sans laquelle elle ne sait pas vivre. Enfin, pour finir cette démonstration, nous avons parlé de la situation vendéenne, qui fait partie des régions françaises étant contre le nouvel ordre établi et pour la monarchie catholique.

Dans un contexte pédagogique, nous avons vu que la mise en œuvre pouvait se faire sous forme d'activité, les quatre points de notre développement constitueraient les quatre groupes d'élèves, plus ou moins équilibrés selon le nombre d'élèves dans la classe. Cette forme de travail leur permettrait d'intégrer au fur et à mesure et à l'aide des arts de saisir les enjeux de la Révolution dans le cadre de l'étude de l'Eglise. Faire ces activités dans une salle informatique me paraît indispensable pour que les élèves puissent effectuer des recherches complémentaires guidées, de plus, n'ayant que deux heures de mise en œuvre (nous reviendrons sur ce taux horaire dans la troisième partie), mettre en activité les élèves me semble être le meilleur moyen d'être efficace et complet.

Nous avons tout au long de ces deux premières parties mis ponctuellement des rappels aux programmes scolaires et les interrogations que suscitaient ce sujet chez les historiens, il convient toutefois d'être plus complet, ce que nous allons voir dans cette troisième et dernière partie.

TROISIEME PARTIE : LE POINT DE VUE DES HISTORIENS DANS LE TEMPS, L'EVOLUTION PEDAGOGIQUE ET LA SEQUENCE POSSIBLE

Point historiographique

Le chapitre auquel je me suis consacrée dans le programme de Première invite à nous interroger en tant que professeur sur plusieurs aspects de la Révolution française. J'ai choisi le thème de l'Eglise dans la Révolution ce qui demandait des connaissances particulières quant à la position de l'Eglise au sein de cette période, comment les révolutionnaires l'envisageaient, quelle place elle devait occuper après la monarchie et comment le pouvoir en place comptait la rallier à l'esprit de nation naissante. L'historiographie ici intervient comme une base de connaissances à avoir pour connaître les positions de l'Eglise, les positions du pouvoir mais aussi et surtout le regard que les spécialistes en ont dans le temps.

Oliver Ritz³⁵, propose en 2016 un article relatant les débuts de l'historiographie de la Révolution. Il s'intéresse notamment à l'« An IX » (période qui va de l'automne 1800 à l'été 1801), période à laquelle de nombreuses histoires de la Révolution ont vu le jour. P. Serna³⁶, fait lui aussi le constat d'une historiographie naissante pendant et après la Révolution en notant que l'histoire de la Révolution telle qu'on la raconte après dès 1791 est écrite dans le seul but de montrer que les événements avant la Révolution, soit le récit qui est attaché à la monarchie, est à oublier, il ne faut partir de l'histoire que depuis 1789, moment où la France tente de casser tous les codes qu'elle a connu jusque-là. Toutefois, il existe aussi des « *contre histoire* » tel que le propose L.-M. Prudhomme en 1797 pour dénoncer les crimes et erreurs de la Révolution.

Cependant, dès les premières lignes de son exposé, O. Ritz attire l'attention de son lecteur en montrant que l'historiographie de cette période serait réellement née grâce aux écrits d'Adolphe Tiers, Edgard Quinet ou encore François Mignet. L'auteur s'interroge sur ces écrits, pourquoi sont-ils parus, et démontre que l'histoire de la Révolution se construit sur la question de l'utilité de l'histoire, et convient qu'aucun auteur ne remet en cause l'ordre politique établi sous la Révolution, ces auteurs cherchent à comprendre le mécanisme de cet ordre politique sans pour autant en montrer un jugement.

³⁵ Olivier RITZ, « L'an IX ou l'historiographie de la Révolution en débat », La Révolution française, 2016

³⁶ Christian DECROIX (dir.), « La Révolution française au XIXe siècle », *Historiographies : concepts et débats*, Tome II, coll. Folio Histoire, Gallimard, 2010, p. 1186 - 1212

M. Vovelle³⁷ et B. Plongeron montrent dans leurs écrits que la profusion d'écrits historiographiques se fait notamment aux alentours des célébrations liées à la commémoration de la Révolution française, notamment au centenaire (1889) et bicentenaire (1989). Le premier auteur remarque que ce sont les écrits d'A. Mathiez à A. Soboul en passant par G. Lefebvre, qui marquent une grande période féconde quant aux écrits sur la période. B. Plongeron, lui, montre plutôt les écrits nés au sein de l'Eglise sur la Révolution, notamment pour justifier que l'Eglise a subi un dommage et des persécutions pendant la période qui nous intéresse.

B. Plongeron, dans l'un de ses nombreux articles, nous invite à comprendre différentes périodes de l'historiographie concernant cette question. Selon l'auteur, l'histoire religieuse interviendrait comme « *pierre d'angle de la construction du mythe révolutionnaire, laïc et républicain* » (p. 259). De plus, cette histoire religieuse serait selon lui politisée et marquerait à elle seule une référence « *essentielle des débats et des combats d'une historiographie religieuse au XIX^e et XX^e s.* » (p. 260). L'auteur distingue cinq périodes : postrévolutionnaire (1796-1850), constitution d'une historiographie ecclésiastique (1890-1926), une période de latence (1930-1950), un grand renouveau avec la révolution copernicienne (1950-1980), et enfin, une nouvelle fécondation historique (veille du Bicentenaire). Enfin, pour terminer l'idée de cet auteur, il montre qu'il y a plusieurs traditions dans cette historiographie, selon lui, trois à noter : tradition d'une historiographie ecclésiastique, entrée en scène des universitaires républicains comme A. Mathiez, tradition hagiographique avec la politique romaine des béatifications et canonisations des « martyrs » de la Révolution. L'auteur parle d'un tournant chronologique entre 1890 et 1914 où se constitue l'historiographie ecclésiastique, il s'agit là de la grande époque des monographies locales qui servent, selon l'Eglise, à justifier la réalité de la période et donc la proclamation de martyrs.

L'entrée des universitaires dans cette question marque un nouveau tournant. Si nous prenons les travaux d'A. Mathiez (chaire d'Histoire de la Révolution à la Sorbonne), nous constatons qu'ils se démarquent des discours ecclésiastiques sur la persécution et révèle l'existence d'une « *religion révolutionnaire* ». Selon lui, le « *culte révolutionnaire* » du point de vue sociologique marque des « *phénomènes religieux* », antichrétiens, anticatholiques donc émancipateurs d'un produit d'Ancien Régime. A ce moment-là, la Révolution est vue comme un combat entre deux puissances menant un combat politique. De plus, les débats sur la question

³⁷ Michel VOVELLE, « L'historiographie de la Révolution Française à la veille du bicentenaire », *Annales historiques de la Révolution française*, n°272, 1988. pp. 113-126

de la « déchristianisation » ont lieu pour la première fois à cette période, en effet c'est un terme inconnu dans les documents révolutionnaires.

Après la période du matérialisme historique initiée par K. Marx au milieu du XIX^e s. et jusqu'à l'après Seconde Guerre mondiale, qui accaparent tout le monde universitaire, la Révolution ré-intéresse les spécialistes mais en tant que conflit entre les nouvelles forces capitalistes et les anciens rapports sociaux (combat entre noblesse et bourgeoisie). Par exemple, selon l'analyse de C. Tilly de la guerre de Vendée, celle-ci ne s'est pas faite au nom de Dieu mais au nom de la lutte des classes. Selon Gramsci, il n'y aurait pas de rupture entre la Révolution de 1789 et les masses françaises qui demeurent catholiques. La rupture principale serait entre clergé, la classe des intellectuels (producteurs d'idéologie) et les masses. Gramsci, s'attache aux travaux d'A. Mathiez notamment pour la figure de Robespierre et du culte de l'Être Suprême. Il estime que ce culte aurait pu être la nouvelle religion révolutionnaire.

Dans cette même idée de rupture, A. Mathiez a proposé lui aussi une analyse quant à la place de l'Eglise dans la Révolution, et plus particulièrement celle de la religion. Il admet en effet, que la religion a été un élément centralisateur pour la société d'Ancien Régime jusque dans les débats de la Révolution française, que celle-ci, même chez les déclarés « *athées* », existait chez chacun, et qu'elle devait rester une institution forte de la société pour que les dirigeants aient une emprise sur le peuple.

D. Julia participe aussi à la démonstration historiographique de cette question, notamment dans l'article où il propose une analyse de l'œuvre de T. Tackett. En effet, ce dernier fait dans son œuvre une distinction entre les prêtres jureurs des villes et ceux des campagnes (en excluant le cas particulier de Paris). Il note, après cette étude que plus le caractère urbain de l'agglomération s'affirme plus le clergé se montre réfractaire. D. Julia propose, au fur et à mesure de l'analyse, d'aller plus loin dans le raisonnement et s'interroge sur l'image de l'Eglise et son rôle dans la société, où il montre que les prêtres réfractaires et les prêtres jureurs n'ont pas la même vision de la société. Les réfractaires estiment que le gouvernement civil a empiété sur les droits de l'Eglise en détruisant par l'élection le principe d'autorité et de hiérarchie. Du côté des assermentés en revanche, les réformes engagées sont un retour aux principes de l'Eglise, qui part le temps, ont été souillés de leur pureté originelle.

Selon la postface de l'œuvre de Tackett écrite par Claude Langlois dans l'édition française, le serment a été un événement structurant. La Constitution Civile du clergé place le problème religieux au cœur du débat politique du XIX^e s. Nous pouvons ajouter que selon

Philippe Boutry, la Constitution ne se comprend pas sans qu'il soit tenu compte du processus qui tend à établir une stricte concordance entre croyance religieuse, opinion politique et comportement social.

Selon une analyse de P. Boutry et P. Bourdin³⁸ de la question, l'ouvrage de B. Cousin doit aussi attirer notre attention. En effet, ce dernier tire plusieurs bilans de l'histoire religieuse de la Révolution. D'abord, il fait un constat sur l'état social, spirituel et moral du clergé mais aussi des chrétiens peu avant la Révolution, puis, un autre sur la fin de l'Eglise « *gallicane* » comme religion d'Etat, et enfin sur toutes les questions qui accompagnent la Constitution Civile du clergé, à savoir donc l'abolition des vœux religieux, la proclamation de la liberté de conscience, les répressions faites aux prêtres catholiques, modérés ou réfractaires, puis la question de la déchristianisation. De plus, M. Vovelle propose aussi, dans le cadre de la troisième génération de l'Ecole des Annales, une analyse sur le culte révolutionnaire et la déchristianisation.

P. Serna, dans un écrit dédié à G. Lefebvre, montre que c'est à ce premier directeur et fondateur de l'Institut d'histoire de la Révolution française que l'on doit, en tant qu'historien, les études les plus importantes de la période révolutionnaire. En effet, G. Lefebvre consacre presque toute sa carrière aux écrits historiographiques concernant la Révolution, travaillant sur des moments clés, comme l'année 1789, sur les structures sociales ou encore sur la condition paysanne.

Pour finir ce point historiographique, il convient de s'attarder sur la question qui a perturbé pendant un temps le monde des historiens, celles des débats historiques autour de la question du génocide vendéen. J.-C. Martin³⁹ se propose d'ailleurs dans un article spécial de la question d'en montrer les différents aspects, en partant de 1985, date où la question surgit dans le monde universitaire. Il s'interroge donc sur les différents aspects de cette thèse de R. Sécher, où il montre que finalement cette question du génocide n'a de postérité que dans la mesure où la guerre de Vendée a gardé un aspect politique durable. L'auteur de l'article admet cependant que cette question au sein des historiens n'est plus actuelle.

³⁸ Philippe BOURDIN et Philippe BOUTRY, « L'Église catholique en Révolution : l'historiographie récente », *Annales historiques de la Révolution française*, janvier-mars 2009

³⁹ Jean-Clément MARTIN, « A propos du "génocide vendéen". Du recours à la légitimité de l'historien », *Sociétés contemporaines*, n°39, 2000. pp. 23-38

Evolution de la question dans les programmes scolaires

Selon J. Carpentier⁴⁰, historien moderniste, l'enseignement du fait religieux dans les programmes scolaires a suscité beaucoup d'interrogations quant à son étude, notamment selon le poids du passé ancien qu'on lui accorde. En effet, au début de son exposé, l'auteur nous invite à comprendre que cet aspect de l'histoire devait être dissimulé, fondue, dans l'esprit laïc de l'école. Il continue son écrit en marquant une grande importance aux années 1980-1990, moment où « *l'inculture religieuse* » semble être flagrante chez les jeunes. Cependant, le vrai problème à cette période c'est la place que l'Histoire doit occuper dans les programmes et non l'étude du fait religieux, du moins pas encore, qui elle est plutôt assimilée à l'histoire des arts. Ce qu'il faut comprendre néanmoins, c'est que l'histoire religieuse doit être vue comme un héritage, une culture commune à laquelle tous doivent accéder.

La laïcité se fait en deux temps dans l'éducation nationale, d'abord la loi Ferry de 1882 qui laïcise les programmes et la loi Goblet qui laïcise les professeurs. En 1882, l'article 2 permet que les élèves reçoivent une éducation religieuse en « *dehors des édifices scolaires* », d'où la journée libre dans la semaine. Cette journée libre permet une liberté de conscience qui mène à l'éducation civique, ce qui permet de forger le citoyen, l'école devant transmettre ces valeurs.

Les travaux de modernisation des programmes scolaires sont par la suite entamés, le colloque de Besançon (1992) permettant dans un premier temps de soulever cette question de l'apprentissage du fait religieux. A partir de 1996, les classes de lycée voient la réintégration dans leurs programmes des questions religieuses, de l'Antiquité à l'époque contemporaine. Même si cette question intègre une place dans les programmes, la liberté pédagogique due au professeur constitue un premier frein, car elle permet aux professeurs de ne traiter que deux sujets au choix parmi les quatre thèmes proposés, ce qui entérine une nouvelle fois la question religieuse.

Le rapport Debray de 2002 apporte cependant de nouvelles lumières sur le sujet. Le gouvernement demande à Régis Debray de mettre en place un enseignement qui pourrait répondre à certaines interrogations notamment en lien avec l'histoire de ces jeunes élèves voilées qui se sont vues refuser l'accès à l'école en 1989. Mais, c'est loin d'être la seule interrogation de cette période. Il s'agit aussi du constat des professeurs qu'il y a de plus en plus d'ignorance de la part des élèves par rapport justement à cette culture religieuse. La loi de 2004 interdit le « *port ostensible de signes religieux* », dans le milieu du second et du premier degré,

⁴⁰ Jean CARPENTIER, « L'histoire récente de l'enseignement du fait religieux en France », Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique, 2004

à destination des élèves. Selon le rapport de 2002, l'enseignement du fait religieux est nécessaire à la compréhension du monde qui évolue avec la religion, notre histoire est héritière d'une religion catholique qui elle-même est née de la religion juive. R. Debray fait la différence entre la laïcité d'incompétence (il entend par là l'idée que « je ne suis pas compétent, je suis agent de l'Etat, j'ai une approche neutre ») et la laïcité d'intelligence (puisque nous sommes professeurs et agents de l'Etat, nous sommes capables de mettre en avant les religions sans dire qu'il y en a une meilleure, qu'il s'agit d'un objet d'étude, enseigner la religion ce n'est pas dire que la norme religieuse est la norme de la société mais expliquer comment elle fonctionne). Il y a deux projets mis en place après ce rapport : IERS (*Intercultural Education through Religious Studies*) et SORAPS (*Study of religions against prejudices and stereotypes*). Ces deux projets font partis des outils que peuvent utiliser les professeurs pour mesurer l'apprentissage qu'ils doivent enseigner à leurs élèves.

La France n'est pas le seul pays à s'occuper de cette question, mais elle a l'originalité de faire ce choix particulier de transdisciplinarité, que l'enseignement des faits religieux pourra être mobilisé par les professeurs de toutes les disciplines, ce qui n'est pas le cas ailleurs. Ajoutons que les possibilités d'exprimer le religieux est très présent dans les programmes, si nous prenons par exemple le cas de notre classe de Première, « *Eglise et Révolution* » est un thème qui fait partie des points que l'on « *peut mettre en avant* », la seule condition donc à l'instruction de cette partie de l'histoire est celle de la volonté du professeur de mettre en avant ou non cet aspect, gardant sa liberté pédagogique.

Bilan de mise en œuvre au sein d'une classe de Première, *Eglise et peuple* comme fil rouge du chapitre

Le premier thème de la classe de Première, *L'Europe face aux révolutions*, doit idéalement se comprendre selon le programme entre 11 et 13 heures d'enseignement. Cela traduit que deux chapitres doivent ne pas dépasser, toujours idéalement, les cinq à six heures d'enseignements. Devant le chapitre 1, nous pouvons d'ores et déjà établir que notre chapitre sera condensé, rythmé et assez lourd. C'est pourquoi, après quelques conseils, j'ai décidé de construire ma question initiale se reportant à l' « *Eglise et la Révolution* » comme un fil rouge tout au long du chapitre, de façon à ce que celui-ci ne dépasse pas, du moins essaye, le temps imparti. Bien sûr, ce fil rouge serait connecté du mieux qu'il le peut aux jalons que le

programmes nous indique de mettre en œuvre à savoir : Madame Roland, le procès et la mort de Louis XVI et le *Code Civil* de 1804.

Le déroulé de cours que j'ai imaginé dans tout cet exposé ferait l'objet de deux séances, une d'introduction et une d'activité, qui permettraient de faire le lien avec le chapitre. Notre séance d'introduction ferait l'objet d'une introduction du chapitre, de façon à ce que les élèves repèrent les différentes étapes de la chronologie, que l'on puisse mettre en avant les différentes œuvres que l'on étudiera par la suite sous la forme d'un cours dialogué, ainsi les élèves pourraient s'imprégner sans doute plus librement et plus facilement de l'histoire des arts qui complète notre cours.

Au sein de cette première séance il serait nécessaire de montrer que ce sont les aspects sociaux de l'Eglise qui sont contestés, sans pour autant que les croyances soient elles remises en cause. De cette façon, nous pourrions mener notre activité lors de la deuxième heure en salle informatique, et si celle-ci n'était pas suffisante en termes de durée, les élèves seraient invités à continuer leur exercice à la maison. Cette deuxième heure ferait donc l'objet de ce que le programme appelle « *Conflits et débats* ». Les deux heures suivantes seraient consacrées à la mise en commun des découvertes de chaque élèves, à la construction d'une trace qui serait co-construite avec eux de façon à ce que le professeur s'imprègne lui aussi de ce que les élèves ont compris, et que ces derniers apprennent (après correction) avec leurs propres mots à restituer des connaissances auxquelles ils ont participé activement. Ces deux mêmes heures seraient l'occasion d'ailleurs d'aborder les deux premiers jalons imposés par le programme, Madame Roland et la fin du règne de Louis XVI, débordant sûrement d'ailleurs sur une troisième heure. Bien que les horaires soient très serrés, le fait d'aborder la question de l'Eglise et d'avoir restitué les connaissances de chacun permet déjà de voir quels sont les dysfonctionnements de la monarchie, d'autant plus qu'elle est attachée au droit divin, ce qui permet une première introduction de la fin tragique du roi. Enfin, une cinquième et sixième heure seraient consacrées à Napoléon, en montrant qu'il y a eu pacification religieuse avec le concordat de 1801 et en incluant le dernier jalon avec le *Code Civil*.

Consciente que ce déroulé soit très chargé, il m'est impossible toutefois de démontrer qu'il est réalisable. Cependant, le chapitre par sa grande diversité nous oblige en tant que professeurs à nous focaliser sur des aspects précis sans renier les points essentiels du chapitre. C'est ce qu'il me semble avoir été fait, en consacrant une place en effet importante à l'Eglise mais celle-ci ce ne sépare pas du thème de la Révolution française, elle n'implique pas une lecture différente, au contraire les deux thèmes étant liés. Ces points nécessaires à la

compréhension des enjeux seraient mis en avant dans cette grande introduction dont je détaille le déroulé ci-dessous.

THEME 1 – Histoire : L'Europe face aux révolutions				
Titre de la séquence : La Révolution française et l'Empire, une nouvelle conception de la nation			Séance d'introduction : <i>Conflits et débats, l'Eglise et la Révolution</i>	
CONNAISSANCES VISEES POUR LES ELEVES : comprendre les difficiles relations entre le peuple et l'Eglise dans la période de la Révolution jusqu'à la fin de la Terreur – 1789-1794, comprendre ces relations à travers l'histoire des arts.			COMPETENCES VISEES : Identifier et expliciter les dates et acteurs clés des grands événements, savoir lire, comprendre et apprécier un document iconographique, utiliser une approche historique pour mener une analyse ou construire une argumentation, justifier des choix, une interprétation, une production.	
DEROULEMENT				
DUREE	CONSIGNES	PLAN DU COURS	SUPPORT	TRACE ECRITE
5 min	Introduction du cours – Cours dialogué	Présentation de la période : en se concentrant sur la frise, qu'est-ce que l'on peut dire de la situation de l'Eglise entre 1789 et 1794.	Frise chronologique balayant la période étudiée.	Distribution de la frise à chaque élève.
35 min	Présentation des thèmes les plus importants concernant l'Eglise – Cours dialogué	Eléments de contexte concernant l'Eglise, notamment sa position en 1789, la Constitution Civile du clergé, Etre suprême, guerre de Vendée	Œuvres choisies : <i>Serment du jeu de paume</i> , Déclaration des Droits de l'homme, vente des biens nationaux, Constitution Civile du clergé, estampe du culte de l'Etre suprême, scapulaire au Sacré Cœur.	Notes prises par les élèves en autonomie.
5 min	Distribution des fiches d'activité et choix des groupes	-	-	-
5 min	Explications des différents corpus en vue de la séance en salle informatique et distribution des documents en compléments des fiches d'activités	Consignes données oralement pour la séance en salle informatique : les élèves devront rechercher à l'aide des fiches d'activités et du document complémentaire par groupe des informations nécessaires pour répondre aux questions.	-	-

CONCLUSION

Bilan du mémoire

Nous avons posé au début de ce mémoire trois questions pour parvenir à la compréhension du thème *Eglise et Révolution*. La première nous amenait à traiter la question des représentations dans les sources artistiques des tensions entre le peuple et l'Eglise entre 1789 et 1794, début de la Révolution et fin de la période de la Terreur. La deuxième nous amenait à nous interroger sur le rôle des arts durant cette période et enfin, la dernière nous amenait à restituer ce savoir scientifique dans une classe de Première afin de répondre à leur programme, et comment ce savoir amènerait les élèves à la compréhension des tensions liées à la question religieuse.

Du serment fait au jeu de paume en 1789 à la fin de la Terreur en 1794, l'Eglise est passée par tous les états. En montrant qu'il y a une réelle volonté pour le pouvoir révolutionnaire d'abord d'avoir une Eglise commandée à son image, jusqu'à la renier et instituer un nouveau culte aux couleurs de la nation, la Révolution française est une période riche pour comprendre les intentions du peuple face à un carcan monarchique en place en France qui existe depuis longtemps. Notant que la Constitution Civile du clergé marque une première rupture avec l'Eglise catholique telle que les Français la connaissent, l'institution religieuse n'en est pas moins inexistante jusqu'à la fin de notre période. Certains pour, d'autres contre cette religion instituant un manque de liberté au quotidien, et malgré les volontés d'un pouvoir de l'effacer au profit d'un nouveau culte, l'Eglise catholique est affaiblie mais persiste à exister tout au long de notre période. Les travaux effectués sur cette période concernant l'Eglise sont nombreux, l'Eglise catholique elle-même contribue au récit de son histoire, bien qu'il soit sans doute moins objectif que celui des historiens.

Dans le cadre d'une mise en œuvre en classe de Première, les outils à disposition des professeurs sont nombreux mais ne se trouvent pas forcément dans les manuels, entre autre, qu'ils ont à leur disposition. En effet, ces derniers ne traitent pas, ou peu, de la question religieuse qui pourtant est une pierre d'angle de l'histoire de la Révolution française. L'histoire des arts semble être donc un bon compromis pour inscrire cette histoire de l'Eglise à travers les arts, tenter de lire sa chronologie dans les représentations que le peuple s'en fait et montrer qu'il y a des nuances à apporter sur ce thème, la période révolutionnaire n'étant pas simple et linéaire. Grâce à ces deux matières croisées, les élèves de Premières auraient beaucoup de clés de lecture

pour comprendre la complexité de la période malgré le temps restreint que l'on pourrait passer sur cette question.

L'utilité de la question pour la suite du programme

Toutefois, la lecture différente de la Révolution, à travers cet aspect que nous avons choisi, permettra sans doute d'apprendre de nouvelles notions, et contribuerait aussi à la bonne compréhension d'un programme. En effet, le programme de Première propose dans son thème 3 *La Troisième République avant 1914 : un régime politique, un empire colonial*, chapitre 6 *La mise en œuvre du projet républicain*, un jalon obligatoire, celui de 1905 sur la loi de séparation de l'Église et de l'État. Ce serait alors l'occasion pour cette classe de Première de remobiliser des connaissances concernant la position de l'État face à l'Église que nous aurions vu au moment de la Révolution, et la possibilité de percevoir que cette séparation arrive bien tardivement, que les débats ont été longs, qu'ils ont préexisté pendant plus d'un siècle avant d'aboutir à cette séparation qui est d'ailleurs toujours régnante en France.

BIBLIOGRAPHIE

Références scientifiques

Manuels de références et outils de travail

Références générales

Lucien BELY (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, 3^e édition, PUF, Paris, 2010

Bernard BODINIER, *L'événement le plus important de la Révolution : la vente des biens nationaux, 1789-1867, en France et dans les territoires annexés*, Société des études robespierristes, Paris, 2000

Emmanuel de WARESQUIEL, *Talleyrand. Le prince immobile*, édition Tallandier, collection Texto, Paris, 2006

Références sur la religion catholique

Jean BAUBEROT, « Christianisme et modernité triomphante », chap. 9, dans la *Petite histoire du christianisme*, Librio, Paris, 2008, pp. 63 à 69

Alain TALLON et Catherine VINCENT (dir.), *Histoire du christianisme en France*, A. COLIN, coll. U, Paris, 2014

André LATREILLE, *L'Eglise catholique et la Révolution française* (vol. 1 et 2), Les éditions du Cerf, Paris, 1950

Jean de VIGUERIE, *Christianisme et Révolution : cinq leçons d'histoire de la Révolution française*, Nouvelles éditions latines, Paris, 1986

Références sur l'Être Suprême et les arts du quotidien

Michel VOVELLE, *La Révolution contre l'Eglise : de la Raison à l'être suprême : 1793*, édition Complexe, Bruxelles, 1988

Pierre ALBERT, *Histoire de la presse*, Que sais-je ?, 12^e édition, PUF, Paris 2018

Références historiographiques

Nicolas OFFENSTADT, *L'historiographie*, Que sais-je ?, 7^e tirage, PUF, Paris, 2016

Christian DELACROIX (dir.), « La Révolution française au XIX^e siècle », *Historiographie, concepts, débats*, volume 2, Gallimard, Paris, 2010, p. 1189 – 1212

Articles scientifiques

Références sur la religion catholique

Dominique JULIA, « La Révolution, l'Église et la France », *Annales Economies, sociétés, civilisations*, 43^e année, N. 3, 1988. pp. 761-770

Yann FAUCHOIS, « La difficulté d'être libre : les droits de l'homme l'Église catholique et l'Assemblée constituante, 1789-1791 », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, Belin, 2001, pp. 71 à 101

Claude LANGLOIS, « Politique et religion, du siècle des Lumières à la Révolution », *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, 31^e année, N. 3, 1976. pp. 546-551

Claude LANGLOIS, « Religion, culte ou opinion religieuse : la politique des révolutionnaires » *Revue française de sociologie*, 1989, pp. 471-496

Fernand L'HUILLIER, « L'Église catholique et la Révolution française », *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, 32^e année, n°3, 1952. pp. 223-229

Philippe GOUJARD, « Rome et la Révolution française. La théologie et la politique du Saint Siège devant la Révolution française (1789-1799) », *Annales historiques de la Révolution française*, octobre-décembre 2004

Pierre CARON, « Les massacres de septembre », *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 23, n°99, 1937, pp. 237-244

Références sur l'Être Suprême et les domaines artistiques

Olivier CHRISTIN, « Du Culte chrétien au culte de l'art : la transformation du statut de l'image (XV^e – XVIII^e siècles), *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, Belin, 2002/3 no49-3, pages 176 à 194

René VOELTZEL, « L'Être suprême pendant la Révolution française (1789-1794) », *Revue d'histoire et de philosophie religieuse*, 38^e année n°3, 1958. pp. 250-272

Lucien JAUME, « Robespierre chez Machiavel ? Le culte de l'Être Suprême et le « retour aux principes », Presses Universitaires de France, 2013, n° 57, pp. 177 à 188

Annie JOURDAN, « Politique artistique et Révolution française (1789-1800) : la régénération des arts, un échec ? », *Annales historiques de la Révolution française*, n°309, 1997, pp. 401-421

Annette GRACZYK, « Le théâtre de la Révolution française, média de masses entre 1789 et 1794 », *Dix-huitième Siècle*, n°21, 1989, pp. 395-409

Hans Ulrich GUMBRECHT, « Chants révolutionnaires, maîtrise de l'avenir et niveau du sens collectif », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 30 N°2, Avril-juin 1983, pp. 235-256

Marcel BAUDOUIN, « Les bijoux en forme d'organes humains : le cœur vendéen », *Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, V^o Série. Tome 4, 1903, pp. 607-612

Références historiographiques

Bernard PLONGERON, « Débats et combats autour de l'historiographie religieuse de la Révolution : XIXe-XXe siècles », *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 76, n°197, 1990. pp. 257-302

Bernard PLONGERON. « Eglise et Révolution d'après les prêtres émigrés à Rome et à Londres (1792-1802) », *Histoire, économie et société*, 8^e année, n°1. 1989, pp. 75-100

Michel VOVELLE, « Essai de cartographie de la déchristianisation sous la Révolution française », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, Tome 76, N°68-69, 1964. pp. 529-542

Philippe BOUTRY, « Hagiographie, histoire et Révolution française. Pie XI et la béatification des martyrs de septembre 1792 (17 octobre 1926) », Actes du colloque de Rome (15-18 mars 1989), Publication de l'École française de Rome, 1996. pp.305-355

Philippe Bourdin et Philippe Boutry, « L'Église catholique en Révolution : l'historiographie récente », *Annales historiques de la Révolution française*, janvier-mars 2009

Jean LEFLON, « Notre-Dame de Paris pendant la Révolution », *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 50, n°147, 1964. pp.109-124

Bernard PLONGERON, « Regards sur l'historiographie religieuse de la Révolution », *Annales historiques de la Révolution française*, n°188, 1967. pp. 145-198

Pierre SERNA, « Lefebvre au travail, le travail de Georges Lefebvre : un océan d'érudition sans continent Liberté ? », *La Révolution française*, 2010

Michel VOVELLE, « L'historiographie de la Révolution Française à la veille du bicentenaire », *Annales historiques de la Révolution française*, n°272, 1988. pp. 113-126

Olivier RITZ, « L'an IX ou l'historiographie de la Révolution en débat », *La Révolution française*, 2016

Bases de données

CNRTL, Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, Ortolang (Outils et Ressources pour un Traitement Optimisé de la LANGue), [consultable sur Internet], <http://www.cnrtl.fr/>.

Références pédagogiques

Manuels scolaires

Sébastien COTE (dir.), *Histoire 1^{ère}*, Nathan, Paris, 2019

David COLON (dir.), *Histoire – Géographie 1^{ère}*, Manuel de l'élève, Belin Education, Paris, 2019

David COLON (dir.), *Histoire 1^{ère}*, Livre du professeur, Belin Education, Paris, 2019

Florian BESSON (dir.), *Histoire et enseignement moral et civique 1^{ère}*, Manuel de l'élève, lelivrescolaire.fr, 2019

Florian BESSON (dir.), *Histoire et enseignement moral et civique 1^{ère}*, Livre du professeur, lelivrescolaire.fr, 2019

Articles didactiques

Patricia LEGRIS, « Les programmes d'histoire en France : la construction progressive d'une « citoyenneté plurielle » (1980-2010) », *Histoire de l'éducation*, 2010

Jean CARPENTIER, « L'histoire récente de l'enseignement du fait religieux en France », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 2004

Serge BIANCHI, « L'Enseignement de l'histoire en France. De l'Ancien Régime à nos jours », *Annales historiques de la Révolution française*, octobre-décembre 2004

ANNEXES

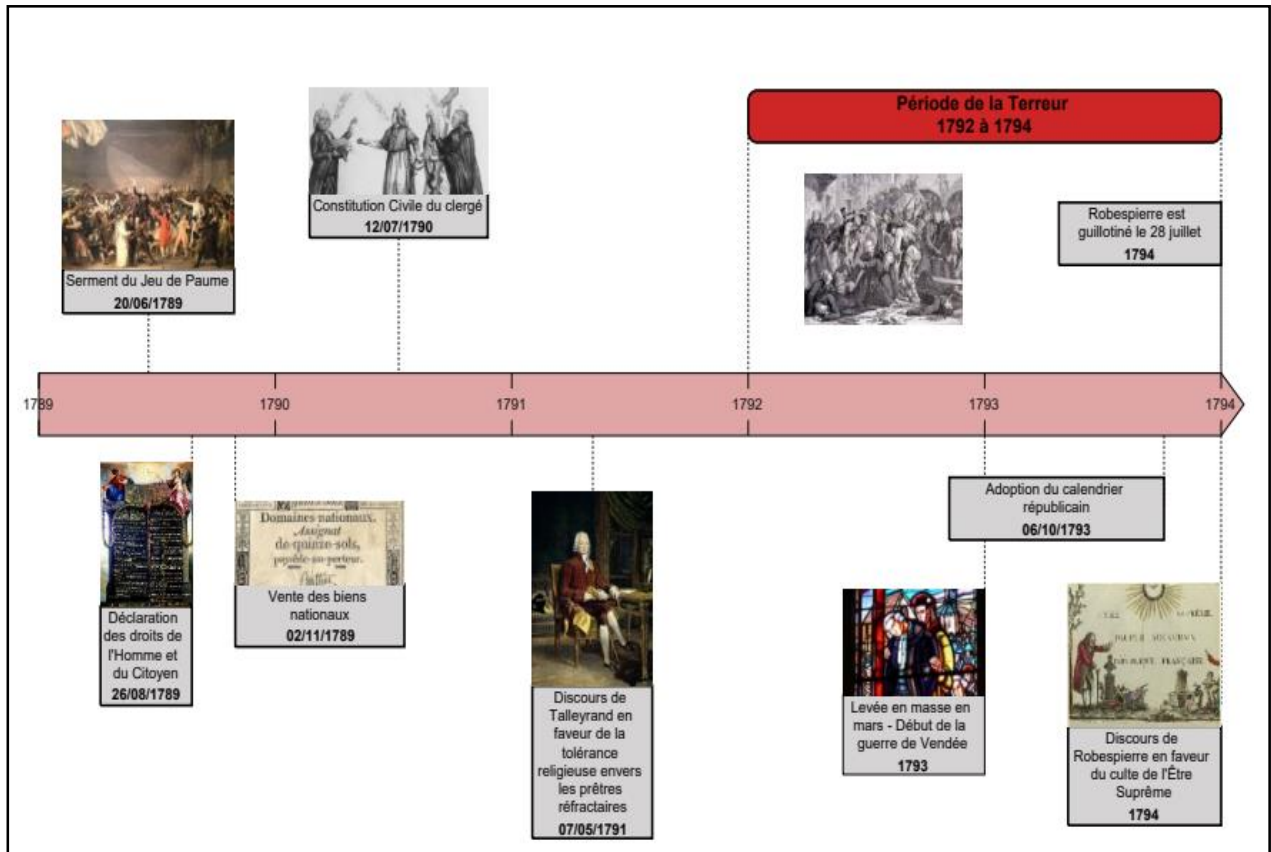
Annexe 1 : Jacques-Louis David, (1748 - 1825), Le serment du jeu de Paume, après 1791, Musée Carnavalet, Histoire de Paris, huile sur toile, (65 cm x 88,7 cm)



Annexe 2 : Anonyme, Le pressoir, vers 1789, Musée Carnavalet, Histoire de Paris, eau-forte (15,5 cm x 25,2 cm)



Annexe 3 : La frise chronologique qui aurait été proposée aux élèves durant la séance d'introduction du cours (réalisée avec l'outil proposé par l'Académie de Paris, « frisechrono »)



Annexe 4 : Fiche du déroulé du cours d'introduction, trame de cours du professeur

C. TOURAULT

Cours d'histoire – Fiche préparation de séance

1^{ère}

THEME 1 – Histoire : L'Europe face aux révolutions				
Titre de la séquence : La Révolution française et l'Empire, une nouvelle conception de la nation			Séance d'introduction : <i>Conflits et débats, l'Eglise et la Révolution</i>	
CONNAISSANCES VISEES POUR LES ELEVES : comprendre les difficiles relations entre le peuple et l'Eglise dans la période de la Révolution jusqu'à la fin de la Terreur – 1789-1794, comprendre ces relations à travers l'histoire des arts.			COMPETENCES VISEES : identifier et expliciter les dates et acteurs clés des grands événements, savoir lire, comprendre et apprécier un document iconographique, utiliser une approche historique pour mener une analyse ou construire une argumentation, justifier des choix, une interprétation, une production.	
<u>DEROULEMENT</u>				
DUREE	CONSIGNES	PLAN DU COURS	SUPPORT	TRACE ECRITE
5 min	Introduction du cours – Cours dialogué	Présentation de la période : en se concentrant sur la frise, qu'est-ce que l'on peut dire de la situation de l'Eglise entre 1789 et 1794.	Frise chronologique balayant la période étudiée.	Distribution de la frise à chaque élève.
35 min	Présentation des thèmes les plus importants concernant l'Eglise – Cours dialogué	Eléments de contexte concernant l'Eglise, notamment sa position en 1789, la Constitution Civile du clergé, Etre suprême, guerre de Vendée	Œuvres choisies : <i>Serment du jeu de paume</i> , Déclaration des Droits de l'homme, vente des biens nationaux, Constitution Civile du clergé, estampe du culte de l'Etre suprême, scapulaire au Sacré Cœur.	Notes prises par les élèves en autonomie.
5 min	Distribution des fiches d'activité et choix des groupes	-	-	-
5 min	Explications des différents corpus en vue de la séance en salle informatique et distribution des documents en compléments des fiches d'activités	Consignes données oralement pour la séance en salle informatique : les élèves devront rechercher à l'aide des fiches d'activités et du document complémentaire par groupe des informations nécessaires pour répondre aux questions.	-	-
A l'issue du cours, les élèves auront les premières bases pour envisager une séance en salle informatique qui permettra d'approfondir leurs connaissances concernant les différents thèmes relatés dans ce premier cours d'introduction sur l'Eglise et la Révolution.				

Annexe 5 : Fiche d'activité distribuée au groupe A – Le Tiers-Etat face au clergé

Fiche d'activité

Conflits et débats : la Révolution et l'Eglise

Th 1 – Chap. 1 – 1^{ère}

Le Tiers-Etat face au clergé

Compétences évaluées	Acquise	En voie d'acquisition	Non acquise
➤ Identifier et expliciter les dates et acteurs clés des grands événements			
➤ Savoir lire, comprendre et apprécier un document iconographique			
➤ Utiliser une approche historique pour mener une analyse ou construire une argumentation.			
➤ Justifier des choix, une interprétation, une production.			
Histoire des arts :			
➤ Être capable de situer une œuvre dans son contexte historique, économique, artistique et culturel			

Document 1. Le Serment du jeu de Paume



Jacques-Louis David, (1748 - 1825), *Le serment du jeu de Paume*, après 1791, Musée Carnavalet, Histoire de Paris, Huile sur toile (65 cm x 88,7 cm)

Document 2. Articles de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, 1789

« Les Représentants du Peuple Français, constitués en Assemblée Nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'Homme sont les seules causes des maux publics et de la corruption des Gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une Déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'Homme, afin que cette Déclaration, constamment présente à tous les Membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs. En conséquence, l'Assemblée Nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les droits suivants de l'Homme et du Citoyen.

Art. 1er. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Art. 3. Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Art. 10. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi. »

<https://www.legifrance.gouv.fr/Droit-francais/Constitution/Declaration-des-Droits-de-l-Homme-et-du-Citoyen-de-1789>

Document 3. Le pressoir



Anonyme, *Le pressoir*, vers 1789, Musée Carnavalet, Histoire de Paris, eau-forte (15,5 cm x 25,2 cm)

Document 4. La vente des biens nationaux

« A la veille de la Révolution, la pression démographique et le besoin de terre qui en découle rendent la question foncière cruciale dans le monde rural. Témoignage de cette "faim de terre", de nombreux cahiers de doléances proposent de diviser les biens de la Couronne et des monastères en parcelles qui seraient ensuite revendues aux paysans. (...) Certains souhaitent ainsi que « l'on supprime les prieurés (...) qui jouissent des biens qui n'ont pas été fondés pour leur procurer une vie molle et oisive... c'est un abus révoltant pour y remédier il faudrait que les biens fondés fussent vendus ».

Aussi lorsque l'Assemblée Nationale décide le 2 novembre 1789 « que tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la Nation », elle suscite un immense espoir dans les campagnes. Les décrets fixant les modalités des ventes semblent d'ailleurs confirmer ces espérances. La loi du 14 mai 1790 affirme ainsi que les objectifs de ces ventes sont « le bon ordre des finances et l'accroissement heureux, surtout parmi les habitants des campagnes, du nombre des propriétaires ». Pour rendre possible cette accession à la propriété des paysans qui en sont dépourvus la division préalable des biens est indispensable ».

Éric Teyssier, « La vente des biens nationaux et la question agraire, aspects législatifs et politiques, 1789-1795 », Rives nord-méditerranéennes.

Groupe A

1

Le Tiers-Etat face au clergé

Questions guidées pour construire un développement :

1. Présentez les documents.
2. En quoi le **document 1** montre-t-il que le peuple est uni aux côtés de l'Eglise ? Justifiez.
3. Dans le **document 2**, relevez dans le texte les mots ou expressions qui permettent de montrer que le peuple n'est pas contre la religion catholique ?
4. A l'aide du **document 4**, sélectionner les parties du texte qui vous permettent de comprendre pourquoi le peuple veut vendre les biens de l'Eglise ?
5. Montrez, à l'aide du **document 3**, qui sont les acteurs et dans quel but ils « pressent » les hommes d'Eglise ? Justifiez.

Construire une trace écrite : le Tiers-Etat face au clergé

A l'aide des questions, et en vous aidant de vos recherches, montrez en quoi les premiers mois de la Révolution ne traduisent pas une volonté d'éliminer la confession catholique mais plutôt l'Eglise en tant qu'institution sociale. La réponse à cette question, après correction, fera office de trace écrite pour vous et les autres groupes (env. 6-7 lignes).

☛ **Coup de pouce pour les recherches** ☚

Ce coup de pouce vient s'ajouter à votre corpus de document. En cliquant sur les liens qui suivent, vous pourrez, pour chaque document, trouver un complément d'information ou voir une œuvre en grand. N'hésitez pas à prendre des notes, celles-ci pourront vous être utiles pour compléter vos réponses aux questions de la fiche d'activité.

Document 1 : Le Serment du jeu de Paume

Œuvre et explications : <http://www.carnalet.paris.fr/fr/collections/le-serment-du-jeu-de-paume-le-20-juin-1789>

Contexte : http://ressources.chateauversailles.fr/IMG/pdf/l_ebauche_du_serment_du_jeu_de_paume.pdf

Document 2 : Articles de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen

Articles complets : <https://www.legifrance.gouv.fr/Droit-francais/Constitution/Declaration-des-Droits-de-l-Homme-et-du-Citoyen-de-1789>

Document 3 :

Contexte : https://www.herodote.net/10_octobre_1789-evenement-17891010.php

Annexe 6 : Anonyme, *Moyen de faire prêter serment aux évêques et curés aristocrates, en présence des municipalités suivant le décret de l'Assemblée nationale, 1791*, Bibliothèque nationale de France, département Estampes et photographies, estampe (15 x 20,5 cm)



Annexe 7 : L'actuelle Tour Saint-Jacques à Paris, ancienne Eglise Saint-Jacques de la Boucherie, détruite à la Révolution



Annexe 8 : Fresque en mémoire des quatorze prêtres guillotинés le 21 janvier 1794. Ce sont les martyrs de Laval, béatifiés par Pie XII, le 19 juin 1955. Cette fresque se trouve à La Cotellerie en Mayenne




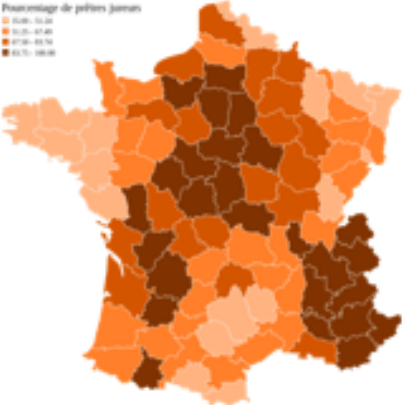



Annexe 9 : Fiche d'activité distribuée au groupe B – La déchristianisation et la Terreur

Fiche d'activité

Conflits et débats : la Révolution et l'Église

Th 1 – Chap. 1 – 1^{ère}

La déchristianisation et la Terreur

Compétences évaluées	Acquise	En voie d'acquisition	Non acquise
➤ Identifier et expliciter les dates et acteurs clés des grands événements			
➤ Savoir lire, comprendre et apprécier une carte et un document iconographique			
➤ Utiliser une approche historique pour mener une analyse ou construire une argumentation.			
➤ Justifier des choix, une interprétation, une production.			
Histoire des arts :			
➤ Être capable de situer une œuvre dans son contexte historique, économique, artistique et culturel			
<p>Document 1. Constitution civile du clergé</p> <p>Cette constitution veut instaurer un clergé catholique fidèle aux idéaux de la Révolution.</p> <p>« Titre I. Article 1^{er}. Chaque département formera un seul diocèse [...] »</p> <p>Titre II. Art. 1^{er}. A compter du jour de la publication du présent décret, on ne connaîtra qu'une seule manière de pourvoir aux évêchés et aux cures, c'est à savoir, la forme des élections.</p> <p>Art. 19. Le nouvel évêque ne peut s'adresser au pape pour en obtenir aucune confirmation ; mais il lui écrira comme au chef visible de l'Église universelle, en témoignage de l'unité de foi et de la communion qu'il doit entretenir avec lui.</p> <p>Art. 21. Avant que la cérémonie de la consécration commence l'élu prêtera, en présence des officiers municipaux, du peuple et du clergé, le serment solennel de veiller avec soin sur les fidèles du diocèse qui lui est confié, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout son pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi.</p> <p>Titre III. Art. 1^{er}. Les ministres de la religion exerçant les premières et les plus importantes fonctions de la société [...] seront défrayés par la nation ».</p> <p>Décret sur la Constitution civile du clergé, 1790</p>	<p>Document 2. Prêtre forcé de prêter serment par les révolutionnaires</p>  <p>Anonyme, <i>Moyen de faire prêter serment aux évêques et curés aristocrates, en présence des municipalités suivant le décret de l'Assemblée nationale, 1791</i>, Bibliothèque nationale de France, département Estampes et photographies, estampe (15 x 20,5 cm)</p>		
<p>Document 3. Données cartographiques sur les régions où les prêtres sont les moins réticents à prêter serment à la Constitution civile du clergé</p>  <p>Carte des prêtres jureurs en 1791</p>	<p>Document 4. Evolution de la monnaie, avant 1789 à 1793</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Avant la Révolution</p>  </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>En 1793</p>  </div> </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p>En 1792</p>  </div> <p>Source : Bibliothèque nationale de France</p>		

Groupe B

1

Questions guidées pour construire un développement :

1. Présentez les documents.
2. D'après le **document 1**, à quoi le pouvoir monarchique constitutionnel veut rattacher l'Eglise ? Justifiez.
3. A partir de quels éléments tirés du **document 2** pouvez-vous montrer que le clergé est soumis à la municipalité ? Justifiez.
4. Qu'est-ce que la carte du **document 3**, permet de dire à propos des prêtres jureurs ? D'après vous (et à l'aide de vos recherches), pourquoi les prêtres prêtent serment ?
5. En quoi les différentes pièces de monnaie du **document 4** montrent une évolution de la séparation Etat-Eglise ?

Construire une trace écrite : la déchristianisation et la Terreur

A l'aide des questions, et en vous aidant de vos recherches, montrez en quoi les différents événements traduisent une volonté de l'Etat de contrôler l'Eglise et comment les arts permettent-ils de montrer une première séparation. La réponse à cette question, après correction, fera office de trace écrite pour vous et les autres groupes (env. 6-7 lignes).

↔ Coup de pouce pour les recherches ↔

Ce coup de pouce vient s'ajouter à votre corpus de document. En cliquant sur les liens qui suivent, vous pourrez, pour chaque document, trouver un complément d'information ou voir une œuvre en grand. N'hésitez pas à prendre des notes, celles-ci pourront vous être utiles pour compléter vos réponses aux questions de la fiche d'activité.

Document 2 : Prêtres forcés de prêter serment par les révolutionnaires

Contexte de la Constitution Civile du clergé : https://www.larousse.fr/archives/histoire_de_france/page/1036

Document 4 :

Pièce avant la Révolution : <file:///C:/Users/camil/Desktop/Dossier%20Sorbonne%20-%20ESPE/Dossier%20Sorbonne%20-%20ESPE/M2%20MEEF%20-%20CAPES/S%C3%A9minaire/Iconographie/Monnaie%20royaume%20de%20France%20-%20avant%20RF.pdf>

Pièce de 1792 : <file:///C:/Users/camil/Desktop/Dossier%20Sorbonne%20-%20ESPE/Dossier%20Sorbonne%20-%20ESPE/M2%20MEEF%20-%20CAPES/S%C3%A9minaire/Iconographie/Monnaie%20royaume%20de%20France%20-%201792.pdf>

Pièce de 1793 : <file:///C:/Users/camil/Desktop/Dossier%20Sorbonne%20-%20ESPE/Dossier%20Sorbonne%20-%20ESPE/M2%20MEEF%20-%20CAPES/S%C3%A9minaire/Iconographie/Monnaie%20royaume%20de%20France%20-%201793.pdf>

Annexe 10 : Ah ! Ça ira !, chanson populaire, 1790

Ah ! Ça ira ! : 1790

Ah ! Ça ira, ça ira, ça ira,

Le peuple en ce jour sans cesse répète,

Ah ! Ça ira, ça ira, ça ira,

Malgré les mutins tout réussira.

Nos ennemis confus en restent là

Et nous allons chanter « Alléluia ! »

Ah ! Ça ira, ça ira, ça ira,

Quand Boileau jadis du clergé parla

Comme un prophète il a prédit cela.

En chantant ma chansonnette

Avec plaisir on dira :

Ah ! Ça ira, ça ira, ça ira !

Suivant les maximes de l'évangile

Du législateur tout s'accomplira.

Celui qui s'élève on l'abaissera

Celui qui s'abaisse on l'élèvera.

Le vrai catéchisme nous instruira

Et l'affreux fanatisme s'éteindra.

Pour être à la loi docile

Tout Français s'exercera.

Ah ! Ça ira, ça ira, ça ira !

Pierrette et Margot chantent la guinguette

Réjouissons-nous, le bon temps viendra !

Le peuple français jadis à quia,

L'aristocrate dit : « Mea culpa ! »

Le clergé regrette le bien qu'il a,

Par justice, la nation l'aura.

Par le prudent Lafayette,

Tout le monde s'apaisera.

Ah ! Ça ira, ça ira, ça ira,

Par les flambeaux de l'auguste assemblée,

Ah ! Ça ira, ça ira, ça ira,

Le peuple armé toujours se gardera.

Le vrai d'avec le faux l'on connaîtra,

Le citoyen pour le bien soutiendra.

Ah ! Ça ira, ça ira, ça ira,

Quand l'aristocrate protestera,

Le bon citoyen au nez lui rira,

Sans avoir l'âme troublée,

Toujours le plus fort sera.

Petits comme grands sont soldats dans l'âme,

Pendant la guerre aucun ne trahira.

Avec cœur tout bon Français combattra,

S'il voit du louche, hardiment parlera.

Lafayette dit : « Vienne qui voudra ! »

Sans craindre ni feu, ni flamme,

Le Français toujours vaincra !

Ah ! Ça ira, ça ira, ça ira !

Les aristocrates à la lanterne,

Ah ! Ça ira, ça ira, ça ira !

Les aristocrates on les pendra !

Ah ! Ça ira, ça ira, ça ira !

Les aristocrates à la lanterne.

Ah ! Ça ira, ça ira, ça ira !

Les aristocrates on les pendra.

Si on n' les pend pas

On les rompra

Si on n' les rompt pas

On les brûlera.

Ah ! Ça ira, ça ira, ça ira,

Ah ! Ça ira, ça ira, ça ira,

Nous n'avions plus ni nobles, ni prêtres,

Ah ! Ça ira, ça ira, ça ira,

L'égalité partout régnera.

L'esclave autrichien le suivra,

Ah ! Ça ira, ça ira, ça ira,

Et leur infernale clique

Au diable s'envolera.

Ah ! Ça ira, ça ira, ça ira,

Les aristocrates à la lanterne ;

Ah ! Ça ira, ça ira, ça ira,

Les aristocrates on les pendra ;

Et quand on les aura tous pendus,

On leur fichera la paille au c...,

Imbibée de pétrole, vive le son, vive le son,

Imbibée de pétrole, vive le son du canon.

Annexe 11 : Le *Chant du départ*, chanson populaire, 1794

Le *Chant du départ* : 1794

Premier couplet (Un député du Peuple)

La victoire en chantant
Nous ouvre la barrière.
La Liberté guide nos pas.
Et du Nord au Midi
La trompette guerrière
A sonné l'heure des combats.
Tremblez ennemis de la France
Rois ivres de sang et d'orgueil.

Le Peuple souverain s'avance,
Tyrans descendez au cercueil.

Refrain (Chant des guerriers) :

La République nous appelle
Sachons vaincre ou sachons périr
Un Français doit vivre pour elle
Pour elle un Français doit mourir.

Couplet 2 (Une mère de famille)

De nos yeux maternels ne craignez pas les larmes :
Loin de nous de lâches douleurs !
Nous devons triompher quand vous prenez les armes :
C'est aux rois à verser des pleurs.
Nous vous avons donné la vie,
Guerriers, elle n'est plus à vous ;
Tous vos jours sont à la patrie :
Elle est votre mère avant nous.

Couplet 3 (Deux vieillards)

Que le fer paternel arme la main des braves ;
Songez à nous au champ de Mars ;
Consacrez dans le sang des rois et des esclaves
Le fer béni par vos vieillards ;
Et, rapportant sous la chaumière
Des blessures et des vertus,
Venez fermer notre paupière
Quand les tyrans ne seront plus.

Couplet 4 (Un enfant)

De Barra, de Viala le sort nous fait envie ;
Ils sont morts, mais ils ont vaincu.
Le lâche accablé d'ans n'a point connu la vie :
Qui meurt pour le peuple a vécu.
Vous êtes vaillants, nous le sommes :
Guidez-nous contre les tyrans ;
Les républicains sont des hommes,
Les esclaves sont des enfants.

Couplet 5 (Une épouse)

Partez, vaillants époux ; les combats sont vos fêtes ;
Partez, modèles des guerriers ;
Nous cueillerons des fleurs pour en ceindre vos têtes :
Nos mains tresseront vos lauriers.
Et, si le temple de mémoire
S'ouvrait à vos mânes vainqueurs,
Nos voix chanteront votre gloire,
Nos flancs porteront vos vengeurs.

Couplet 6 (Une jeune fille)

Et nous, sœurs des héros, nous qui de l'hyménée
Ignorons les aimables nœuds ;
Si, pour s'unir un jour à notre destinée,
Les citoyens forment des vœux,
Qu'ils reviennent dans nos murailles
Beaux de gloire et de liberté,
Et que leur sang, dans les batailles,
Ait coulé pour l'égalité.

Couplet 7 (Trois guerriers)

Sur le fer devant Dieu, nous jurons à nos pères,
À nos épouses, à nos sœurs,
À nos représentants, à nos fils, à nos mères,
D'anéantir les oppresseurs :
En tous lieux, dans la nuit profonde,
Plongeant l'infâme royauté,
Les Français donneront au monde
Et la paix et la liberté.

Annexe 12 : Façade de la cathédrale de Clermont-Ferrand



Annexe 13 : Fiche d'activité distribuée au groupe C – La présence de la religion

Fiche d'activité

Conflits et débats : la Révolution et l'Église

Th.1 – Chap.1 – 1^{ère}

La présence de la religion

Compétences évaluées	Acquise	En voie d'acquisition	Non acquise
➤ Identifier et expliciter les dates et acteurs clés des grands événements			
➤ Savoir lire, comprendre et apprécier un document iconographique			
➤ Utiliser une approche historique pour mener une analyse ou construire une argumentation.			
➤ Justifier des choix, une interprétation, une production.			
Histoire des arts :			
➤ Être capable de situer une œuvre dans son contexte historique, économique, artistique et culturel			

Document 1. L'art religieux au XVIII^e siècle



D'après La Vierge en gloire, de François Lemoinne, détail, 1732, esquisse, huile sur toile, voûte de la Chapelle de la Vierge, Église de Saint-Sulpice, Paris, France, XVIII^e siècle.

Document 2. Le culte de l'Être suprême



Anonyme, estampe célébrant l'Être suprême, 1794, Paris, BnF, département Estampes et photographie.

Questions guidées pour construire un développement :

1. Présenter les documents.
2. Comparez les documents 1 et 2. Quelles sont les similarités ? Quelles sont les différences ? Justifiez.
3. Si vous deviez définir le culte de l'Être suprême (à travers l'estampe du document 2 et à l'aide de vos comparaisons), diriez-vous que c'est une religion et qu'elle a les mêmes fonctions que la religion catholique ? Justifiez.
4. Dans les documents 3 et 4, trouvez les éléments qui permettent de montrer que l'esprit religieux est toujours présent dans les mœurs. Justifiez.
5. Dans les documents 3 et 4, trouvez les éléments qui montrent que le peuple n'agit plus pour Dieu, mais qu'il agit pour la liberté et la République. Justifiez.

Construire une trace écrite sur la présence de la religion pendant la Révolution

A l'aide des questions, et en vous aidant de vos recherches, montrez le paradoxe des continuités de l'empreinte du christianisme. La réponse à cette question, après correction, fera office de trace écrite pour vous et les autres groupes (env. 6-7 lignes).

Groupe C

1

<p>Document 3. Chanson révolutionnaire – <i>Ah ! Ça ira !</i></p> <p>Ah ! ça ira, ça ira, ça ira, Le peuple en ce jour sans cesse répète, Ah ! ça ira, ça ira, ça ira, Malgré les mutins tout réussira. Nos ennemis confus en restent là Et nous allons chanter « Alléluia ! »</p> <p>Ah ! ça ira, ça ira, ça ira, Quand Boileau jadis du clergé parla Comme un prophète il a prédit cela. En chantant ma chansonnette Avec plaisir on dira :</p> <p>Ah ! ça ira, ça ira, ça ira ! Sulvant les maximes de l'évangile Du législateur tout s'accomplira. Celui qui s'élève, on l'abaissera Celui qui s'abaisse, on l'élèvera. Le vrai catéchisme nous instruira Et l'affreux fanatisme s'éteindra. Pour être à la loi docile Tout Français s'exercera.</p> <p>Ah ! ça ira, ça ira, ça ira ! Pierrette et Margot chantent la guinguette Réjouissons-nous, le bon temps viendra ! Le peuple français jadis à quia, L'aristocrate dit : « Mea culpa ! » Le clergé regrette le bien qu'il a, Par justice, la nation l'aura. Par le prudent Lafayette, Tout le monde s'apaisera. (...)</p> <p>Avec cœur tout bon Français combattra, S'il voit du louche, hardiment parlera. Lafayette dit : « Vienne qui voudra ! » Sans craindre ni feu, ni flamme, Le Français toujours vaincra ! (...)</p> <p>Ah ! ça ira, ça ira, ça ira, Ah ! ça ira, ça ira, ça ira, Nous n'avions plus ni nobles, ni prêtres, Ah ! ça ira, ça ira, ça ira, L'égalité partout régnera. L'esclave autrichien le suivra, Ah ! ça ira, ça ira, ça ira, Et leur infernale clique Au diable s'envolera. (...)</p> <p>LADRÉ (paroles) et BÉCOURT (musique), <i>Le Carillon national</i>, chanson, 1790</p>	<p>Document 4. Chanson révolutionnaire – <i>Le chant du départ</i></p> <p>Premier couplet (Un député du Peuple) La victoire en chantant Nous ouvre la barrière. La Liberté guide nos pas. Et du Nord au Midi La trompette guerrière A sonné l'heure des combats. Tremblez ennemis de la France Rois ivres de sang et d'orgueil. Le Peuple souverain s'avance, Tyrans descendez au cercueil.</p> <p>Refrain (Chant des guerriers) : La République nous appelle Sachons vaincre ou sachons périr Un Français doit vivre pour elle Pour elle un Français doit mourir.</p> <p>Couplet 2 (Une mère de famille) De nos yeux maternels ne craignez pas les larmes : Loin de nous de lâches douleurs ! Nous devons triompher quand vous prenez les armes : C'est aux rois à verser des pleurs. Nous vous avons donné la vie, Guerriers, elle n'est plus à vous ; Tous vos jours sont à la patrie : Elle est votre mère avant nous.</p> <p>Couplet 3 (Deux vieillards) Que le fer paternel arme la main des braves ; Songez à nous au champ de Mars ; Consacrez dans le sang des rois et des esclaves Le fer béni par vos vieillards ; Et, rapportant sous la chaumière Des blessures et des vertus, Venez fermer notre paupière Quand les tyrans ne seront plus.</p> <p>Couplet 4 (Un enfant) De Barra, de Viala le sort nous fait envie ; Ils sont morts, mais ils ont vaincu. Le lâche accablé d'ans n'a point connu la vie : Qui meurt pour le peuple a vécu. Vous êtes vaillants, nous le sommes : Guidez-nous contre les tyrans ; Les républicains sont des hommes, Les esclaves sont des enfants.</p> <p>Couplet 7 (Trois guerriers) Sur le fer devant Dieu, nous jurons à nos pères, À nos épouses, à nos sœurs, À nos représentants, à nos fils, à nos mères, D'anéantir les oppresseurs (...)</p> <p>MEHUL (musique) et CHENIER (paroles), 1794</p>
--	---

☛ **Coup de pouce pour les recherches** ☚

Ce coup de pouce vient s'ajouter à votre corpus de document. En cliquant sur les liens qui suivent, vous pourrez, pour chaque document, trouver un complément d'information ou voir une œuvre en grand. N'hésitez pas à prendre des notes, celles-ci pourront vous être utiles pour compléter vos réponses aux questions de la fiche d'activité.

Document 1 : L'art religieux au XVIII^e siècle

Œuvre : <https://www.pbase.com/anhminh/image/165495113>

Document 2 :

Œuvre : <http://parismuseescollections.paris.fr/fr/musee-carnavalet/oeuvres/etre-supreme-peuple-souverain-republique-francaise#infos-principales>

Contexte sur le culte de l'Être suprême :

https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/culte_de_l_%C3%8Atre_supr%C3%AAme/118635

Document 3 :

Chanson à écouter : <https://www.youtube.com/watch?v=-srLjMRjoVI>

Document 4 :

Chanson à écouter : <https://www.youtube.com/watch?v=SrHm2ekZcro>

Annexe 14 : Fiche d'activité distribuée au groupe D – La Contre-Révolution

Fiche d'activité

Conflits et débats : la Révolution et l'Église

Th.1 – Chap.1 – 1^{ère}

La Contre-Révolution

Compétences évaluées	Acquise	En voie d'acquisition	Non acquise
➤ Identifier et expliciter les dates et acteurs clés des grands événements			
➤ Savoir lire, comprendre et apprécier un document iconographique			
➤ Utiliser une approche historique pour mener une analyse ou construire une argumentation.			
➤ Justifier des choix, une interprétation, une production.			
Histoire des arts :			
➤ Être capable de situer une œuvre dans son contexte historique, économique, artistique et culturel			

Document 1. Passeport délivré par l'armée vendéenne



Passeport accordé par un officier de l'Armée catholique et royale à un prisonnier de guerre renvoyé chez lui, 20 juin 1793 (AN W 7/6, vue 4). Archives Départementales de Vendée

Document 2. Cœur vendéen



Scapulaire au Sacré-Cœur de Jésus, en coton sur lin. Sud de la Loire, 1793

Archives départementales de la Vendée

Document 3. Généralissime Cathelineau



GIRODET DE ROUCY TRIOSON Anne Louis (1767 - 1824), Photo RMN-Grand Palais - G. Blot, conservé au Musée d'Arts et d'histoire de Cholet.

Document 3 bis. Contexte de la guerre de Vendée

L'insurrection vendéenne, déclenchée par Jacques Cathelineau en mars 1793, fut provoquée par le décret de la Convention du 24 février 1793 sur la levée de 300 000 hommes, qui intervenait dans un climat déjà alourdi par des difficultés économiques et l'hostilité des Vendéens à la Constitution civile du clergé. Fils d'un simple maçon et colporteur de son état, Jacques Cathelineau était dénommé « le saint de l'Anjou », réputation qui explique peut-être le succès immédiat de son entreprise, dont il est cependant difficile de dire s'il la préparait depuis de longs mois ou si elle fut spontanée.

Le 12 juin 1793 à Saumur, Cathelineau, personnage charismatique, est désigné par les seigneurs vendéens comme le premier généralissime de la « grande armée catholique et royale ». Après quelques victoires contre les républicains facilitées par sa connaissance du monde rural, il organise l'attaque de Nantes, afin de pouvoir disposer d'un port. Son armée sera repoussée et il mourra le 14 juillet à Saint-Florent des blessures reçues pendant ces combats. Sa disparition et les rivalités entre chefs vendéens et angevins seront à l'origine de la défaite de Cholet (17 octobre).

<https://histoire-image.org/fr/etudes/jacques-cathelineau-general-vendeen>

Questions guidées pour construire un développement :

1. Présentez les documents.
2. A partir du **document 1**, montrer en quoi l'armée vendéenne se réclame d'un ordre divin et monarchique. Justifiez.
3. A l'aide de vos recherches, proposez une signification du cœur vendéen (**document 3**).
4. A l'aide du **document 3**, montrez en quoi le généralissime Cathelineau répond à l'armée vendéenne royale et catholique.
5. A l'aide du **document 3 bis**, relevez les éléments qui vous permettent de comprendre pourquoi la Vendée s'insurge contre les révolutionnaires à la tête de la France.

Construire une trace écrite sur la Contre-Révolution vendéenne

A l'aide des questions, et en vous aidant de vos recherches, montrez quels sont les motifs de la guerre de Vendée et comment elle s'organise. La réponse à cette question, après correction, fera office de trace écrite pour vous et les autres groupes (env. 6-7 lignes).

☛ Coup de pouce pour les recherches ☚

Ce coup de pouce vient s'ajouter à votre corpus de document. En cliquant sur les liens qui suivent, vous pourrez, pour chaque document, trouver un complément d'information ou voir une œuvre en grand. N'hésitez pas à prendre des notes, celles-ci pourront vous être utiles pour compléter vos réponses aux questions de la fiche d'activité.

Document 1 :

Passerport : <http://www.archives.vendee.fr/Connaitre-les-Archives/Actualites-archives2/2017/Les-archives-de-la-guerre-de-Vendee-conservees-aux-Archives-nationales-22500-images-en-ligne>

Document 2 :

Cœur vendéen et contexte : <http://www.archives.vendee.fr/Decouvrir/Pages-d-histoire/Miscellanees2/Emblemes-symboles-et-representations/Du-blason-de-la-Vendee-a-son-logo>

Document 3 :

Général Cathelineau : <https://histoire-image.org/fr/etudes/jacques-cathelineau-general-vendeen>